

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 3, 2026

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met this day at 9:01 a.m. [ET] to consider the subject matter of Part 4 and those elements contained in Division 35 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator Margo Greenwood (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good morning, honourable senators. Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure you keep your earpiece away from all microphones at all times. When you're not using your earpiece, please place it face down on the sticker on the table for this purpose. Thank you for your cooperation.

I'd like to begin by acknowledging the land on which we gather is the traditional ancestral and unceded territory of the Algonquin Anishinaabe Nation and is now home to many First Nations, Métis and Inuit Peoples from across Turtle Island.

I am Senator Margo Greenwood from British Columbia, and I am grateful to be here with you and see you all this morning. It has been a while since we've had the opportunity to be together, so I'm really happy to see you all. Also, welcome to our guests in our first meeting of the new year.

I'm Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples. In the absence of the chair today, it is my honour and privilege to chair this important meeting.

Honourable senators, we meet today to continue our review of certain elements of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025. We will focus today on Division 35 of Part 5 of this bill, examining the repeal of sections 195 and 196 of the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act.

I would like to now introduce our first witnesses today. Please welcome at the table, from the Naskapi Nation of Kawawachikamach, Chief Louise Nattawappio. She is accompanied by Christina Caron, Legal Counsel; and William Moffat, Chief of Police, Naskapi Police Force. Thank you all for joining us here today.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 3 février 2026

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1 (HE), pour étudier la teneur de la partie 4 et les éléments de la section 35 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

La sénatrice Margo Greenwood (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour, honorables sénateurs. Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les directives visant à prévenir les incidents dus aux effets Larsen. Veuillez tenir votre oreillette loin de tous les microphones à tout moment. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, veuillez la déposer vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet. Je vous remercie de votre collaboration.

J'aimerais commencer par souligner que nous nous réunissons sur le territoire ancestral traditionnel et non cédé de la nation algonquine anishinabe, qui accueille désormais de nombreux peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur l'île de la Tortue.

Je suis la sénatrice Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique, et je suis reconnaissante d'être ici et de tous vous voir ce matin. Il y a longtemps que nous n'avons pas eu l'occasion de nous réunir; je suis donc très heureuse de vous voir. Je souhaite également la bienvenue à nos invités qui assistent à notre première réunion de la nouvelle année.

Je suis la vice-présidente du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Puisque la présidente est absente aujourd'hui, j'ai l'honneur et le privilège de présider cette importante réunion.

Honorable sénateurs, nous nous réunissons aujourd'hui afin de poursuivre notre étude de certains éléments du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025. Nous nous attarderons aujourd'hui à la section 35 de la partie 5 du projet de loi, qui abroge les articles 195 et 196 de la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie.

J'aimerais maintenant présenter nos premiers témoins d'aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue à la cheffe Louise Nattawappio de la Nation naskapie de Kawawachikamach. Elle est accompagnée de Me Christina Caron, conseillère juridique de la nation, et de M. William Moffat, chef de police de la Naskapi Police Force. Je vous remercie tous de vous joindre à nous aujourd'hui.

Chief Nattawappio and Mr. Moffat will both provide opening remarks for approximately five minutes each, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I will now invite Chief Nattawappio to give her opening remarks. Chief, the floor is yours.

Louise Nattawappio, Chief, Naskapi Nation of Kawawachikamach: *Waachiyaa. Louise Nattawappio nit-isinihkaasun. Niyuw iyuuchimashkuau Kawawachikamach.*

Good morning. My name is Louise, and I am Chief of the Naskapi Nation of Kawawachikamach. I am honoured to be here today together with Mr. William Moffat, Director of the Naskapi Police Force, to appear before the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples as you consider the final step in an important process that led to the improvement of policing services in our community.

As I stated in my letter of December 10, 2025, the Naskapi Nation fully supports the repeal of sections 195 and 196 of the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act.

By way of background, the Northeastern Québec Agreement, or NEQA, is one of the first two modern treaties in Canada and was signed on January 31, 1978. Section 13 of the NEQA establishes the Naskapi Police Force, defines its jurisdiction and sets out the core framework for its funding through a tripartite agreement.

The Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act, assented to on June 14, 1984, gives effect to Canada's commitment under Section 7 of the NEQA to adopt self-government legislation for the Naskapi. Section 195 of the act limits the territory for the provision of Naskapi policing services to Category IA-N land. Section 196 of the act sets out the process for entering into agreements for the provision of policing services on Category IA-N land.

Between 2017 and 2023, the Naskapi Nation, the Government of Canada and the Government of Quebec undertook negotiations to modernize Section 13 of the NEQA. While these discussions took some time to complete, they were collaborative and constructive, and they reflected a shared commitment to ensuring that the structure and funding of policing services would truly meet the needs of our community.

Those efforts resulted in Complementary Agreement No. 4 to the NEQA, which was executed by all parties in 2024 and better reflects the realities of our community. For example, the agreement expands the jurisdiction of the Naskapi Police Force beyond Category IA-N land, it clearly states components to be funded, and it provides a stronger foundation for the delivery of policing services by recognizing that funding shall take into account elements such as the ability of the Naskapi Police Force

La cheffe Nattawappio et M. Moffat feront chacun une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs. J'invite maintenant la cheffe Nattawappio à faire sa présentation. Cheffe, la parole est à vous.

Louise Nattawappio, cheffe, Nation naskapie de Kawawachikamach : *Waachiyaa. Louise Nattawappio nit-isinihkaasun. Niyuw iyuuchimashkuau Kawawachikamach.*

Bonjour. Je m'appelle Louise et je suis cheffe de la Nation naskapie de Kawawachikamach. Je suis honorée d'être ici aujourd'hui accompagnée de M. William Moffat, chef de la Naskapi Police Force, pour comparaître devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, alors que vous examinez la dernière étape d'un processus important qui a amélioré les services de police dans notre communauté.

Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 10 décembre 2025, la nation naskapie appuie sans réserve l'abrogation des articles 195 et 196 de la Loi sur les Naskapis et de la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie.

À titre d'information, la Convention du Nord-Est québécois, ou CNEQ, est l'un des deux premiers traités modernes à avoir été conclus au Canada. Elle a été signée le 31 janvier 1978. Le chapitre 13 de la CNEQ établit le corps policier de la communauté naskapie, définit son territoire de compétence et établit le cadre de base de son financement au moyen d'une entente tripartite.

La Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie, qui a été sanctionnée le 14 juin 1984, donne effet à l'engagement pris par le Canada en vertu du chapitre 7 de la CNEQ d'adopter une loi sur l'autonomie gouvernementale des Naskapis. L'article 195 de la loi limite aux terres de catégorie IA-N la prestation des services de police naskapis. L'article 196 de la loi établit le processus de conclusion d'accords pour la prestation de services de police sur les terres de la catégorie IA-N.

Entre 2017 et 2023, la nation naskapie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont entrepris des négociations pour moderniser le chapitre 13 de la CNEQ. Bien que les négociations aient pris du temps, elles ont été menées de manière collaborative et constructive, traduisant l'engagement commun des parties à faire en sorte que la structure et le financement des services de police répondent réellement aux besoins de la communauté.

Ces efforts ont abouti à la conclusion de la Convention complémentaire n° 4 à la CNEQ, qui a été signée par toutes les parties en 2024 et qui reflète mieux les réalités de notre communauté. Par exemple, l'accord élargit la compétence du corps policier de la communauté naskapie au-delà des terres de la catégorie IA-N, il énonce clairement les éléments à financer et il fournit une base plus solide pour la prestation des services de police en reconnaissant que le financement doit tenir compte

to provide professional police services that are adapted to the needs and culture of the members of our community as well as the particularities of the territory served.

We are very proud of our Naskapi Police Force and of our ability to provide our community with culturally appropriate policing services that will now have to be funded in consideration of our actual needs.

For these reasons, we welcome and support the initiative of the federal Parliament to repeal sections 195 and 196 of the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act to avoid inconsistencies with the new provisions of the NEQA.

Once again, thank you for inviting us to appear before this committee and for your attention to this important matter.

Tshinishkumitin.

The Deputy Chair: Thank you, Chief Nattawappio. I will now invite Mr. Moffat to give his opening remarks. The floor is yours, sir.

William Moffat, Chief of Police, Naskapi Police Force: Good morning, senators. It is an honour to be invited to the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

My name is William Moffat, and I've been Police Director with the Naskapi Police Force since 2012. Sadly, this will be my last function as Police Director with the Naskapi Police Force. As of February 13, 2026, I will be stepping down and going into my next chapter, my home community of Listuguj, Quebec; I'm a Mi'kmaw from Listuguj.

I was part of the framework on the amendment of Section 13 of the Northeastern Québec Agreement — Complementary Agreement No. 4 — that meets the needs of today and tomorrow, moving from a contribution program to essential services in First Nations policing, which is self-administered.

Will the repeal of sections 195 and 196 of the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act affect Naskapi Police Force policing? Practically speaking, the answer is no. We will still do our day-to-day operations by keeping our community safe, with community-based policing and, most importantly, connecting with our people. Technically speaking, the repeal of sections 195 and 196 opens the door to concluding an administrative agreement with Quebec for the provision of policing services by the Naskapi Police Force on Category III land within the perimeter of Category IA-N lands. The patrol of a portion of the access road between Kawawachikamach and Schefferville, which is on Category III land, is an example of an activity that could be covered by such an agreement.

d'éléments tels que la capacité de la police naskapie à fournir des services de police professionnels adaptés aux besoins et à la culture des membres de notre communauté ainsi qu'aux particularités du territoire desservi.

Nous sommes très fiers de notre corps policier et de notre capacité à fournir à notre communauté des services de police adaptés à notre culture qui devront maintenant être financés en fonction de nos besoins réels.

Pour ces raisons, nous accueillons favorablement et appuyons l'initiative du Parlement fédéral d'abroger les articles 195 et 196 de la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie afin d'éviter toute incohérence avec les nouvelles dispositions de la CNEQ.

Encore une fois, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant ce comité et de l'attention que vous portez à cette question importante.

Tshinishkumitin.

La vice-présidente : Merci, cheffe Nattawappio. J'invite maintenant M. Moffat à faire sa déclaration préliminaire. La parole est à vous, monsieur.

William Moffat, chef de police, Naskapi Police Force : Bonjour, honorables sénateurs. C'est un honneur d'être invité au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je m'appelle William Moffat et je suis directeur du corps policier de la communauté naskapie depuis 2012. Malheureusement, ce sera ma dernière comparution à ce titre. Le 13 février 2026, je quitterai mes fonctions pour entamer un nouveau chapitre de ma vie dans ma communauté natale de Listuguj, au Québec; je suis un Mi'kmaw de Listuguj.

J'ai participé à l'élaboration du cadre sur la modification du chapitre 13 de la CNEQ — la Convention complémentaire n° 4 — qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain, passant d'un programme de contribution à des services essentiels dans le domaine des services de police des Premières Nations, qui sont autogérés.

L'abrogation des articles 195 et 196 de la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie aura-t-elle une incidence sur les services du corps policier de la communauté naskapie? En pratique, la réponse est non. Nous continuerons à mener nos opérations quotidiennes en assurant la sécurité de notre communauté, grâce à des services de police communautaires et, surtout, en restant en contact avec notre peuple. Techniquement, l'abrogation des articles 195 et 196 ouvre la porte à la conclusion d'une entente administrative avec le Québec pour la prestation de services par le corps policier de la communauté naskapie sur les terres de la catégorie III situées dans le périmètre de celles de catégorie IA-N. La patrouille d'une partie de la route d'accès entre Kawawachikamach et Schefferville, qui se trouve sur des

Our current policing agreement was signed in March 2025 and expires on March 31, 2029. Funding is 52% from Canada and 48% from Quebec. In total, there are 36 self-administered policing agreements in Canada. In the province of Quebec, there are 22 self-administered police departments.

Can we police ourselves as First Nations? The answer is yes.

Thank you for giving me the opportunity to take part in this discussion.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Moffat, for those remarks. I hope your next chapter is successful and full of happiness.

We will now proceed to questions from the senators. Honourable colleagues, you will each have a five-minute intervention, including the question and the answer, with a 30-second heads-up to ensure everyone gets a chance to ask at least one question.

Senator Sorensen: Good morning, everybody. I'm Karen Sorensen from Banff, Alberta, Treaty 7 Territory.

I will direct the question to anybody who wants to answer this: Can somebody explain the difference between Category III and Category IA-N lands? What issues might have arisen as a result of not having jurisdiction over those Category III lands?

[Translation]

Christina Caron, Legal Counsel, Naskapi Nation of Kawawachikamach: I'll use my first language, French, to discuss these complex issues.

Category IA-N is the community of Kawawachikamach. The village of Naskapi is located there. However, a road runs from the village to the municipality next door. The police force had no legal jurisdiction over some territories adjacent to the village. With these amendments, the police force will be able to access these territories. The Category III lands stem from the Northeastern Quebec Agreement, the Naskapi treaty. They have treaty rights in this territory, which simply means all kinds of harvesting, hunting, fishing and trapping rights.

Senator Sorensen: Thank you.

terres de catégorie III, est un exemple d'une activité qui pourrait faire l'objet d'une telle entente.

Notre entente actuelle sur les services de police a été signée en mars 2025 et expire le 31 mars 2029. Le financement provient à 52 % du Canada et à 48 % du Québec. Au total, il existe 36 ententes sur les services de police autogérés au Canada. Dans la province de Québec, il y a 22 services de police autogérés.

Pouvons-nous assurer nous-mêmes le maintien de l'ordre en tant que Premières Nations? La réponse est oui.

Je vous remercie de me donner l'occasion de participer à cette discussion.

La vice-présidente : Monsieur Moffat, je vous remercie de ces remarques. J'espère que votre prochain chapitre sera couronné de succès et rempli de bonheur.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous disposerez chacun de cinq minutes, questions et réponses comprises. Je vous donnerai un préavis de 30 secondes pour nous assurer que tout le monde a la chance de poser au moins une question.

La sénatrice Sorensen : Bonjour à tous. Je m'appelle Karen Sorensen et je viens de Banff, en Alberta, sur le territoire du Traité n° 7.

Ma question s'adresse à quiconque veut y répondre : un témoin peut-il expliquer la différence entre les terres de catégorie III et celles de catégorie IA-N? Quels problèmes auraient pu survenir du fait de ne pas avoir compétence sur ces terres de catégorie III?

[Français]

Me Christina Caron, conseillère juridique, Nation naskapie de Kawawachikamach : Je vais m'exprimer dans ma langue maternelle, le français, pour ces questions complexes.

La catégorie IA-N, c'est la communauté de Kawawachikamach. C'est là où il y a le village Naskapi, mais il y a une route qui part du village jusqu'à la municipalité d'à côté et il y a des territoires adjacents au village où, légalement, le corps de police n'avait pas juridiction. Avec ces modifications, le corps de police pourra y avoir accès. Les terres de catégorie III découlent de la Convention du Nord-Est québécois, le traité des Naskapis. C'est le territoire où ils ont des droits issus de traités, donc toutes sortes de droits de prélèvement, de chasse, de pêche et de piégeage, tout simplement.

La sénatrice Sorensen : Merci.

[English]

If I understand correctly, the legislation that's before us will remove discrepancies between the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act, or NCNCA, and the amended NEQA. Have there been jurisdictional issues in the past that arose from those discrepancies? How were they resolved?

[Translation]

Ms. Caron: No, because it's quite recent. The amendments and the new chapter 13 are quite recent. The proposed amendments are aimed more at avoiding them in the future.

Senator Sorensen: Thank you.

[English]

The Deputy Chair: I have a question. How does the current framework work in your community for policing? What might the impacts of the changes in the proposed bill be; what are the results of these changes?

Mr. Moffat: With the Naskapi Police Force, does it really make a change? Maybe on the political and the self-government level it does, but policing is policing. When we signed a tripartite agreement with Canada and Quebec, we're under the Police Act in Quebec. That's where we get our jurisdiction and our guidelines. There's a certain section — I believe it's 95 or 96, but I'm not sure — for the Cree and the Naskapi to have their own police forces.

The Deputy Chair: I have a follow-up question, and this is for any of you. I'm just curious about funding for policing. Has funding kept up with the needs of the community? What changes would you like to see?

Mr. Moffat: When I got there on September 3, 2012, we had a funding agreement, which is the tripartite agreement, and it was based on four police officers. With the new amendment that we've been working on over the last few years, as we speak, we signed off on an agreement for 16 police officers, with our salaries and our benefits comparable with the rest of Canada. It wasn't just me; it was the leadership and legal counsel working together and being transparent. The key was communication, with links with Canada and Quebec.

When I got there, I thought, "Wow. There are only four." As we speak, we have 16. Three years ago, we got a brand-new police station. We got two bilateral agreements, the first of which was on vehicles and equipment and the second was based on ATVs, side-by-sides, Ski-Doos — more equipment and more tactical equipment.

[Traduction]

Si je comprends bien, le projet de loi dont nous sommes saisis éliminera les divergences entre la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie et la CNEQ modifiée. Ces divergences ont-elles donné lieu à des problèmes de compétence dans le passé? Comment ont-ils été résolus?

[Français]

Me Caron : Non, car c'est tout récent. Les modifications et le nouveau chapitre 13 sont tout récents. C'est davantage pour les éviter à l'avenir que les modifications ont été proposées.

La sénatrice Sorensen : Merci beaucoup.

[Traduction]

La vice-présidente : J'ai une question. Comment fonctionne le cadre actuel de maintien de l'ordre dans votre communauté? Quelles pourraient être les répercussions des changements proposés dans le projet de loi; quels en sont les résultats?

M. Moffat : Est-ce que cela change vraiment quelque chose pour le corps policier de la communauté naskapie? Peut-être sur le plan politique et de l'autonomie gouvernementale, mais le maintien de l'ordre reste le maintien de l'ordre. Lorsque nous avons signé un accord tripartite avec le Canada et le Québec, nous sommes devenus assujettis à la Loi sur la police du Québec. C'est là que nous tirons notre compétence et nos lignes directrices. Il y a un certain article — je crois que c'est l'article 95 ou 96, mais je n'en suis pas certain — qui permet aux Cris et aux Naskapis d'avoir leurs propres corps de police.

La vice-présidente : J'ai une question complémentaire, qui s'adresse à vous tous. Je suis simplement curieuse de savoir comment est financée la police. Le financement a-t-il suivi l'évolution des besoins de la communauté? Quels changements aimeriez-vous voir?

M. Moffat : Lorsque je suis arrivé en poste le 3 septembre 2012, nous avons un accord de financement tripartite pour quatre agents de police. Grâce à la nouvelle modification sur laquelle nous avons travaillé ces dernières années, nous avons signé un accord pour 16 agents de police. Nos salaires et avantages sociaux sont comparables à ceux offerts ailleurs au Canada. Je n'étais pas le seul; les dirigeants et les conseillers juridiques ont travaillé ensemble et ont fait preuve de transparence. La clé, c'était la communication, en établissant des liens avec le Canada et le Québec.

Quand je suis arrivé, je me suis dit : « Wow, il n'y en a que quatre. » À l'heure actuelle, ils sont 16. Il y a trois ans, nous avons obtenu un tout nouveau poste de police. Nous avons conclu deux accords bilatéraux, dont le premier portait sur les véhicules et l'équipement, et le deuxième, sur les véhicules tous terrains, les véhicules côte à côte, les motoneiges — plus d'équipement et de matériel tactique.

For me and the Naskapi Police Force, we've been fortunate. We're meeting the needs of today. Since I started policing in March 1982, I just wanted to be treated as an equal. I see today that over the last 44 years things have improved quite a bit.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Senator McCallum: Thank you and welcome to the Senate.

I wanted to go to enforcement and prosecutions. I have two bills on the floor. Regarding the enforcement by the RCMP of First Nations laws, the RCMP has refused to enforce them because there's no oversight body to look at the bylaws and approve them. Then, the RCMP would enact them. With one of the bills, they wanted to give further jurisdiction, and it didn't happen. What they did was put stranded regimes.

Since 1999, there have been no enforcement or prosecutions. If the RCMP can't enforce it, the prosecutors said they're not mandated to prosecute.

How did you handle that?

Mr. Moffat: If I look way back to 1982, actually, structured policing started in 1975 in the province of Quebec. It was a provincial First Nations police force called the Amerindian Police that started in 1975. We had agreements with the Quebec Minister of Public Security, and we had meetings with Public Safety Canada; I believe at the time it was called the Attorney General's Office.

Things have changed. When I took training back in the early 1980s, when I was sworn in as a special constable with the Amerindian Police, I had to do it in front of the Quebec court system. We never had an issue with prosecution or enforcing what we call the CSR, the highway code. We didn't have an issue with band bylaws. But as we speak, if I think of the Naskapi Police Force, it's a fly-in community. Is it feasible to work with band bylaws? The answer is no. If I issue a \$100 fine, it's going to cost me \$5,000 to prosecute — getting them to fly in the judge and the prosecutor. It's not worth it.

At the end of the day, if you're more south — and I'll use my neighbours in Akwesasne or Kahnawake — they prosecute their bylaws. In Manitoba, they do have a provincial police force called the Manitoba First Nations Police Service. It started off as the Dakota Ojibway Tribal Council Police Department more than 20 years ago. Now, I believe there are 10 or 11 communities under that Manitoba First Nations Police Service, and I

Le corps policier de la communauté naskapie et moi avons eu de la chance. Nous répondons aux besoins d'aujourd'hui. Depuis que j'ai commencé à travailler dans la police en mars 1982, je voulais simplement être traité sur un pied d'égalité. Je constate aujourd'hui que les choses se sont beaucoup améliorées au cours des 44 dernières années.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue au Sénat.

Je voulais aborder la question de l'application de la loi et des poursuites. J'ai deux projets de loi à l'étude. En ce qui concerne l'application des lois des Premières Nations par la GRC, celle-ci a refusé de le faire parce qu'il n'y a pas d'organisme de surveillance chargé d'examiner les règlements et de les approuver. Ensuite, la GRC les mettrait en œuvre. Dans l'un des projets de loi, on voulait élargir la compétence, mais cela ne s'est pas produit. Les régimes ont été laissés en plan.

Depuis 1999, il n'y a eu ni application ni poursuites. Si la GRC ne peut pas appliquer les règles, les procureurs ont dit qu'ils n'étaient pas mandatés pour tenter des poursuites.

Comment avez-vous composé avec cette situation?

M. Moffat : Si je remonte à 1982, en fait, les services de police structurés ont vu le jour en 1975 dans la province de Québec. Il s'agissait d'un service de police provinciale pour les Premières Nations du nom de Police amérindienne, qui a été créée en 1975. Nous avons conclu des accords avec le ministre de la Sécurité publique du Québec et nous avons eu des réunions avec Sécurité publique Canada; je crois qu'à l'époque, on l'appelait le bureau du procureur général.

Les choses ont changé. Lorsque j'ai suivi ma formation au début des années 1980, puis que j'ai prêté serment en tant qu'agent spécial de la police amérindienne, j'ai dû le faire devant le système judiciaire du Québec. Nous n'avons jamais eu de problème avec les poursuites judiciaires ou l'application de ce que nous appelons le code de la sécurité routière, ou CSR. Nous n'avons pas de problème avec les règlements administratifs des bandes. Mais en ce moment, si je pense au corps policier de la communauté naskapie, elle est accessible uniquement par avion. Est-il possible de travailler avec les règlements administratifs des bandes? La réponse est non. Si j'impose une amende de 100 \$, il m'en coûtera 5 000 \$ pour tenter des poursuites et faire venir le juge et le procureur par avion. Cela n'en vaut pas la peine.

Au bout du compte, si les agents sont plus vers le sud, comme mes voisins d'Akwesasne ou de Kahnawake, ils appliquent les règlements administratifs des bandes. Au Manitoba, il y a une police provinciale appelée le Service de police des Premières Nations du Manitoba. Il a vu le jour il y a plus de 20 ans sous le nom de Service police du conseil tribal Dakota Ojibway. Aujourd'hui, je crois que 10 ou 11 communautés relèvent de ce

believe — I could be wrong — they have a police act in Manitoba. There's an agreement in place in their agreements.

I won't speak on behalf of the RCMP, because all of my career has been under the Province of Quebec. I work with the Mi'kmaq, the Cree, the Algonquins and now with the Naskapi.

Senator McCallum: I'm from Manitoba, so these two bills that I have on the floor actually came from the Chiefs of Manitoba. With prosecutions, when they went to the Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs, the Public Prosecution Service of Canada said:

... it's always been the position of the federal Prosecution Service that we don't prosecute those bylaws. So, I take it that the RCMP, once they get that message from us, they take the position that if the Crown's not going to prosecute, we're [the RCMP] not going to lay charges.

And that's where it has been. It's actually toward drug dealers. They've been unable to force them to leave communities, so drug dealing was running rampant until many of the bands went to customary law and said, "This is our law."

So it hasn't happened.

There is a pilot project in place in Manitoba, and it's going to be over next year, where they are laying charges and where they are prosecuting. It's the only one of its kind.

I'll get your address and I'll link you with the people I work with, just to see if there's any way we can use what you've done.

For the North, when you said it's not feasible to do the North, you cannot leave it, then, without law. But the judges in Manitoba, they do fly in. There's a court team that goes into all of them. With this pilot project, they are prosecuting now.

Mr. Moffat: It's like I was saying the other day; the key is communication and connecting with the community. We do have drug issues no matter where we go and where I have worked, but, as I always say, the key issue is that you have to connect with your community. When I say "community," I mean buy-in. You get political support, resources, police, Elders and youth. If you're going to make a stand, you have to connect with the community. It's easy for us to knock on the door and say we want this or that, but what is the game plan? If we go by the game plan, it's a lot easier. When you get community support to do this — when a community gets involved, it's a lot easier to prosecute and to create your bylaws. The community will speak.

service de police, et je pense — je peux me tromper — qu'il existe une loi sur la police dans cette province. Une entente figure dans leurs accords.

Je ne parlerai pas au nom de la GRC, car j'ai fait toute ma carrière dans la province de Québec. Je travaille avec les Mi'kmaq, les Cris, les Algonquins et maintenant avec les Naskapis.

La sénatrice McCallum : Je viens du Manitoba, et ces deux projets de loi que j'ai présentés s'inspirent en fait des chefs du Manitoba. En ce qui concerne les poursuites, lorsqu'il a témoigné devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, le Service des poursuites pénales du Canada a dit :

[...] le Service fédéral des poursuites a toujours refusé d'engager des poursuites à l'égard de ces règlements. Je suppose que la GRC en déduit que, puisque la Couronne n'engage pas de poursuites, elle n'a pas non plus à le faire.

Et c'est ainsi que les choses se sont passées. En fait, cela concerne les trafiquants de drogue. Les forces de l'ordre n'ont pas été en mesure de les obliger à quitter les communautés, de sorte que le trafic de drogue sévissait jusqu'à ce que de nombreuses bandes se tournent vers le droit coutumier et disent : « C'est notre loi. »

Ce n'est donc pas arrivé.

Il existe un projet pilote au Manitoba, qui prendra fin l'année prochaine, dans le cadre duquel des accusations sont portées et des poursuites engagées. C'est le seul projet de ce type.

Je vais noter votre adresse et vous mettre en contact avec les gens avec qui je travaille, afin de voir si nous pouvons tirer parti de votre expérience.

Pour le Nord, vous avez dit qu'il n'est pas possible d'appliquer les règlements, mais vous ne pouvez pas laisser cette région sans loi. Or, les juges du Manitoba s'y rendent en avion. Il y a une équipe judiciaire qui se déplace dans toutes ces régions. Grâce à ce projet pilote, ils intentent maintenant des poursuites.

M. Moffat : C'est comme je le disais l'autre jour : la clé, c'est la communication et l'établissement de liens avec la communauté. Nous avons des problèmes de drogue partout où nous allons et où j'ai travaillé, mais, comme je l'indique toujours, l'essentiel est d'établir un lien avec sa communauté. Quand je dis « communauté », je parle d'obtenir leur adhésion. Vous obtenez un soutien politique, des ressources, la police, les aînés et les jeunes. Si vous voulez prendre une position ferme, vous devez établir des liens avec la communauté. Il est facile pour nous de frapper à la porte et de dire que nous voulons ceci ou cela, mais quelle est la stratégie? Si nous suivons le plan d'action, c'est beaucoup plus facile. Lorsque vous obtenez le

As a police leader, it's easy for me to say what I want, but I want to hear a consensus from the community, the leadership, the resources and the people with addictions — you name it. If you could sell it, then on the issue of drugs, we're not going to win the war, but we're going to win a few battles.

If the community makes a stand — I've been reading across the country that communities are making a stand: "This is our community. Enough is enough." If you go to my Facebook page, the dealers aren't the problem; it's the addictions. How do we deal with addictions? If I could be sober, the Chief could be sober and Christina could be sober, there's no longer a drug dealer. So how do we deal with addictions? It's easy to kick down a door. If we stop one drug dealer, a week later, it's two more.

We're not going to win the war, but we'll win the battles. But if we connect police, leadership, legal, the Elders and youth, we have a fighting chance to move forward.

It's easy to blame our brothers — the RCMP, the Ontario Provincial Police, the Sûreté du Québec — but we have to connect with our communities. This is what I've been promoting during my 44-year career. I still promote it. In another week, I'll be the chief of police in my home community. They have the same issue of drugs. I'm going to set up a community meeting. We need to talk.

It's easy to blame: "Well, it's Billy Moffat. It's the chief." We're always pointing fingers, but what is the community solution? If you get the buy-in from the community, it's a win-win. They want to hear the police are doing this. At one time, the drug dealers there — I'll make the roadway, but today it's different. Is it a hanging bridge? Is it a causeway? I need your help. Police right across the country — the RCMP, the OPP, the Sûreté, any big police department — we need support from the community. We need your help.

It's not that easy. We have to deal with calls with family violence, addictions and mental health. I do understand your concern, but if you can get leadership, start talking. How do we connect within our communities and start communicating? What's the game plan? I know I'm not going to win the war, but we're going to win the internal battles in our communities, and we could stand proud. Every drug dealer and every loss we have in our community with overdoses, we feel it. I feel it as chief of

soutien de la communauté pour faire une chose, et que la communauté s'implique, il est beaucoup plus facile de poursuivre en justice et de créer vos règlements. La communauté s'exprimera.

En tant que chef de police, il m'est facile de dire ce que je veux, mais je souhaite qu'un consensus se dégage entre la communauté, les dirigeants, les ressources, les personnes aux prises avec des dépendances, et ainsi de suite. Si vous parvenez à convaincre, nous ne gagnerons peut-être pas la guerre sur la question des drogues, mais nous remporterons quelques batailles.

Si la communauté prend position... J'ai lu que dans tout le pays les communautés prennent position : « C'est notre communauté. Assez, c'est assez. » Si vous consultez ma page Facebook, vous verrez que ce ne sont pas les trafiquants le problème, mais la dépendance. Comment lutter contre la dépendance? Si je suis sobre, que la cheffe est sobre et que Me Caron est sobre, il n'y a plus de trafiquant de drogue. Alors, comment traiter la dépendance? C'est facile de défoncer une porte, mais si on arrête un trafiquant, une semaine plus tard, il y en a deux autres.

Nous ne gagnerons pas la guerre, mais nous allons gagner des batailles. Si nous créons des liens entre la police, les dirigeants, les juristes, les aînés et les jeunes, nous avons une chance réelle d'y arriver.

C'est facile de blâmer nos collègues — la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec —, mais il faut créer des liens avec nos communautés. C'est ce que j'ai répété au cours de mes 44 années de carrière. C'est ce que je répète encore. Dans une semaine, je serai le chef de police de ma communauté d'origine. Ils ont le même problème de drogue. Je vais organiser une réunion communautaire et leur dire qu'il faut qu'on se parle.

C'est facile de blâmer les uns et les autres : « C'est Billy Moffat. C'est lui le chef de police. » On cherche toujours des responsables, mais quelle est la solution de la communauté? Si on obtient la collaboration des membres de la communauté, tout le monde y gagne. Ils veulent entendre que la police prend des mesures. À une certaine époque, par exemple, je préparais un plan, mais aujourd'hui, c'est différent. J'ai besoin de l'aide de la communauté. Les services de police de tout le pays — la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et tout autre grand service de police — ont besoin du soutien de la communauté. Nous avons besoin de son aide.

Ce n'est pas simple. Nous devons répondre à des appels pour la violence familiale, la dépendance, la santé mentale. Je comprends vos inquiétudes, mais il faut du leadership, commencer à se parler. Comment pouvons-nous tisser des liens au sein de nos communautés et commencer à communiquer? Quel est le plan de match? Je sais que je ne vais pas gagner la guerre, mais nous allons gagner des batailles, et nous pourrions en être fiers. Chaque trafiquant de drogue... chaque décès dans

police. Leadership feels it. We all feel it. We go back to our own communities. We're certain to point fingers. Sometimes, we have to point fingers — what are we going to do?

What's sad is that, over the years, I would see an overdose or some tragedy based on drugs, and nobody would ever mention who the drug dealer was — it's over there — but they'll blame the police, the leadership, the families and friends, never the drug dealer.

My answer is communication. Sit down with the Manitoba government, sit down with Canada and explain the situation as to what's going on. We need help. If we don't get the help, there will be more tragedies right across the country, especially in Manitoba. I hope I answered your question.

Senator McCallum: I just want to make a point. The Committee on Indigenous and Northern Affairs did do a study on this, and they are very concerned. The communities in Manitoba are working together. That is the thing, but when they wanted to oust the drug dealer, the RCMP were right there and said they had no authority to do that. That's why they're starting to take stuff into their own hands.

Thank you for that.

Senator Prosper: Thank you to the witnesses for coming in and providing your testimony and evidence here today.

I just want to follow up on some of your statements. Chief, you mentioned that you're in favour of the repeal of sections 195 and 196. You mentioned doing so will provide more professional policing services that meet the needs and culture. In that regard, Chief, you mentioned appropriate police services.

Mr. Moffat, you talked about community-based policing, and it stems from the last two questions with respect to relationships. That's quite a difference between the number of officers, as you mentioned. I can only imagine the extent of negotiations that have evolved. Mr. Moffat, you mentioned equality — just being treated equally — as counterparts in police services.

Chief and Mr. Moffat, could you comment on the provision of professional police services that meet the needs and culture of your communities? What, essentially, is community-based policing?

Maybe we can start with you first, Chief Nattawappio, and then I will move over to you, Mr. Moffat.

nos communautés lié à une surdose, nous le ressentons. Je le ressens en tant que chef de police, nos dirigeants le ressentent. Nous le ressentons tous. Nous retournons dans nos communautés, nous pointons du doigt les autres, mais il faut aussi parfois pointer le doigt dans notre propre direction et nous demander ce que nous, nous allons faire.

Au fil des ans, quand je voyais quelqu'un mourir d'une surdose ou d'autre tragédie liée à la drogue, je trouvais triste de voir que personne ne mentionnait jamais le trafiquant de drogue. On blâmait la police, les dirigeants, les familles, les amis, mais jamais le trafiquant de drogue.

Ma réponse, c'est la communication. Il faut s'asseoir avec le gouvernement du Manitoba, celui du Canada, et expliquer ce qui se passe. Il faut dire qu'on a besoin d'aide et que sans cette aide, il y aura d'autres tragédies partout au pays, en particulier au Manitoba. J'espère avoir répondu à votre question.

La sénatrice McCallum : Je veux juste faire une remarque. Le Comité des affaires autochtones et du Nord a réalisé une étude à ce sujet, et ils sont très inquiets. Les communautés du Manitoba travaillent ensemble. C'est bien, mais quand elles ont voulu chasser le trafiquant de drogue, les agents de la GRC étaient sur place et ont dit qu'ils n'avaient pas l'autorité pour le faire. C'est pourquoi elles commencent à prendre les choses en main.

Je vous remercie.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins de leur présence et de leurs témoignages.

J'aimerais revenir sur certaines de vos déclarations. Cheffe Nattawappio, vous avez mentionné que vous êtes en faveur de l'abrogation des articles 195 et 196. Vous avez mentionné que cela permettra d'offrir des services de police plus professionnels et adaptés aux besoins et à la culture. Vous avez utilisé le mot « adaptés ».

Monsieur Moffat, vous avez parlé des services de police communautaires, et dans les deux dernières questions, des relations. Il y a toute une différence dans le nombre d'agents, comme vous l'avez mentionné. Je peux imaginer l'étendue des négociations, leur évolution. Monsieur Moffat, vous avez mentionné l'égalité, le fait d'être traité de façon égale à vos homologues dans les autres services de police.

Cheffe Nattawappio et monsieur Moffat, pourriez-vous nous dire en quoi consistent des services de police professionnels adaptés aux besoins et à la culture de vos communautés? Essentiellement, qu'est-ce qu'un service de police communautaire?

Nous pourrions peut-être commencer par vous, cheffe Nattawappio, puis je passerai à vous, monsieur Moffat.

Ms. Nattawappio: I asked Billy about that this morning — what they mean by “culturally adapting.” He’s Mi’kmaw and he speaks English, but our community is Naskapi and English, so they are different languages. When he has to speak with the community, he always needs a Naskapi translator. The activities that they do in the community, I will have him speak about that. He does a lot.

Mr. Moffat: Speaking of “culturally appropriate,” I’m a Mi’kmaw from Listuguj, and no matter if I work with the Cree, the Algonquins, the Naskapi, I always talk with the Elders: “What is the history of the community? What are the issues of the community? What are your traditions? What are the games?” I get to talk.

Then I get to speak with the youth because I like training in the gym. I like playing basketball and that. I get to talk with them: “What do you think about police and this and that?” They say they just want the police to understand our values, our traditions, our customs. What does the caribou mean? What does the goose mean? It’s like Chief Louise was saying earlier: Anywhere I talk, I have my sergeant and my deputy. He speaks Naskapi, so everything I say in English gets translated into Naskapi. When I go to a community, I should be talking in their first language. That’s why I have a translator. Anything that’s written in English, it gets translated into syllabics so the community understands.

We participate in every community function. Just this past week, I wasn’t there, but they had the Naskapi Cultural Week. My police participated in sewing, beading and playing games with the community.

When it comes to community-based policing, it’s pretty similar. It’s connecting with the community; it’s understanding their issues. Just because I wear a uniform, it doesn’t mean I’m better than them. When I say “I,” our department, we’re there to learn. I’m a Mi’kmaw. There are some Mohawks and some Innu and a Cree who works up North. We share our teachings and traditions. Sometimes this is a little similar, or this word is a little similar. One word means “good”; one word means “bad,” but, in the end, we connect, we talk, we participate in every community meeting.

We have an AGM. We have an Elders gathering. We are there. Last year, we had an Elders’ gathering for the Côte-Nord, the North Shore. The police were there; I myself was there. We talked about addictions. We talked about sharing stories. At one point, I was even sweeping the floor to make people happy. We participate and network. That’s what community-based policing is — connecting with the community.

Mme Nattawappio : J’ai demandé à M. Moffat ce matin ce qu’on entend par « adapté à la culture ». Il est Mi’kmaq et il parle anglais, mais nous sommes une communauté naskapie et c’est une langue différente. Lorsqu’il doit parler avec la communauté, il a toujours besoin d’un interprète naskapi. Je vais lui demander de parler des activités qu’ils mènent dans la communauté. Il en fait beaucoup.

M. Moffat : Au sujet de l’expression « adapté à la culture », je suis un Mi’kmaq de Listuguj, et peu importe que je travaille avec les Cris, les Algonquins, les Naskapis, je parle toujours avec les aînés : « Quelle est l’histoire de la communauté? Quels sont les problèmes? Quelles sont les traditions? Quels sont les jeux? » Je parle avec eux.

Ensuite, je vais parler avec les jeunes, parce que j’aime bien aller au gymnase, jouer au basketball, etc. J’ai alors la chance de leur parler : « Que pensez-vous de la police, de ceci, de cela? » Ils disent qu’ils veulent simplement que la police comprenne nos valeurs, nos traditions, nos coutumes. Que symbolise le caribou, l’oie? Comme la cheffe Nattawappio le disait plus tôt : partout où je vais, j’ai un sergent et un adjoint qui m’accompagnent. Il parle naskapi, alors tout ce que je dis en anglais est traduit en naskapi. Lorsque je me rends dans une communauté, je dois leur parler dans leur langue maternelle. C’est pourquoi j’ai un interprète. Tout ce qui est écrit en anglais est traduit en écriture syllabique pour que la communauté comprenne.

Nous participons à toutes les activités communautaires. Pas plus tard que la semaine dernière, je n’étais pas là, mais c’était la Semaine de la culture naskapie, et mes agents de police ont participé à des activités de couture, de perlage et à des jeux avec la communauté.

Pour ce qui est des services de police communautaires, c’est assez semblable. Il s’agit d’établir des liens avec la communauté, de comprendre ses problèmes. Ce n’est pas parce que je porte un uniforme que je suis mieux qu’eux. Lorsque je dis « je », je parle de notre service de police, et nous sommes là pour apprendre. Je suis Mi’kmaq. Il y a des Mohawks, des Innus et un Cri qui travaillent dans le Nord. Nous parlons de nos enseignements et de nos traditions. Parfois, c’est un peu semblable, ou un mot est un peu semblable. Un mot veut dire « bon »; un mot veut dire « mauvais », mais en fin de compte, on tisse des liens, on se parle, on participe à toutes les réunions communautaires.

Nous avons une assemblée générale annuelle. Nous avons un rassemblement d’aînés. Nous sommes là. L’an dernier, nous avons eu un rassemblement d’aînés de la Côte-Nord, la Rive-Nord. La police était là; j’y étais moi aussi. Nous avons parlé de la dépendance. Nous avons raconté des histoires. À un moment donné, j’ai même balayé le plancher pour faire plaisir aux gens. Nous participons et réseautons. C’est la raison d’être des services de police communautaires : établir des liens avec la communauté.

Sometimes we're given something. These are the rules; this is what I want to do. But I understand the addictions in the community. Well, maybe I should do a community survey. Do we have a drug issue in the community? The answer is yes. Actually, this past summer, I did 200 surveys. Out of 200, about 175 said we have a drug issue in the community. We have an alcohol issue. Then I went a little further. "Do you consume?" "Yes, we consume." "What do you think?" Boom, boom. There are approximately 220 homes. Of those 220 homes, I'm looking at 200 homes that have a problem with addiction, with drugs or alcohol. That's reaching out.

So what are the solutions? We have a worker and a counsellor. Do you know who they are? We do, but who? What's needed in our community? We need a detox centre; we need a rehab centre; we need a treatment centre. It didn't come from me. It came from the community. From there, I would have a community meeting and discuss: These are the findings. We need more help from the government, and especially with the Northeastern Quebec Agreement, we need more help from the Province of Quebec. That's what community-based policing as First Nations is.

I've seen addictions. When I started policing, alcohol was known as "fire water," but this drug issue and the alcohol issue, I call it a monster. It's destroying our people day in and day out. Every day, I open an article, and there's an overdose, a violent crime. But we have to connect.

Every nation, or 56 communities in the province of Quebec, is unique in a certain way. I have three Mi'kmaq brothers and sisters. Our dialect is a little different, and our traditions and customs are a little different. It's the same thing with First Nations policing. It's the same thing connecting. I'm a Mi'kmaw from Listuguj. My dialect is different, but when I reach out, I don't go as a leader; I go as a brother. "This is what I want. This is what I want to hear. Whom should I talk to? Who are the key stakeholders in the community? Which family should I talk to on the traditions? Which family should I talk to about the language? Whom should I talk to about hunting?" You get that information.

This is what First Nations policing is about: It's connecting with our communities and understanding our communities.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Pate: Thank you very much, and welcome to all of you. Thank you, Mr. Moffat. Your comments make me think of the history of policing, which is, of course, citizens on patrol, and you speak very clearly about that.

Parfois, on nous dit voici les règles et voici ce qu'on veut faire. Je comprends qu'il y a un problème de dépendance dans la communauté, mais je devrais peut-être faire un sondage. Y a-t-il un problème de drogue dans la communauté? La réponse est oui. En fait, l'été dernier, j'ai mené 200 sondages. Sur 200, environ 175 ont dit qu'il y avait un problème de drogue dans la communauté. Il y a un problème d'alcool. Ensuite, je suis allé un peu plus loin. « Consommez-vous? », « Oui, nous consommons. » « Qu'est-ce que vous prenez? » Boum, boum. Il y avait environ 220 foyers. Sur les 220 foyers, il y en avait 200 où il y avait un problème de dépendance, à la drogue ou à l'alcool. Il s'agit de tendre la main.

Alors, quelles sont les solutions? Nous avons un agent de liaison et un conseiller. Qui sont-ils? Les connaissez-vous? De quoi la communauté a-t-elle besoin? Nous avons besoin d'un centre de désintoxication, d'un centre de réadaptation et d'un centre de traitement. La réponse ne venait pas de moi. Elle venait de la communauté. À partir de là, je tenais une réunion communautaire et je leur parlais des constatations. Nous avons besoin de plus d'aide du gouvernement, et dans notre contexte, dans le cadre de la Convention du Nord-Est québécois, c'est la province de Québec. C'est ce que font les services de police communautaires des Premières Nations.

J'ai vu des cas de dépendance. Lorsque j'ai commencé à travailler dans la police, on appelait l'alcool « eau de feu », mais j'appelle ce problème de drogue et d'alcool un monstre. Il détruit notre peuple jour après jour. Chaque jour, quand je commence à lire un article, il y est question d'une surdose, d'un crime violent. Il faut vraiment créer ces liens.

Chaque nation, ou les 56 communautés dans la province de Québec, est unique d'une certaine façon. J'ai des frères et sœurs mi'kmaqs. Notre dialecte est un peu différent, tout comme nos traditions et nos coutumes. Il en va de même pour les services de police des Premières Nations. Il faut tisser des liens. Je suis un Mi'kmaq de Listuguj. Mon dialecte est différent, mais lorsque je tends la main, je ne le fais pas en tant que leader, mais en tant que frère. « Voici l'information dont j'ai besoin. À qui dois-je m'adresser? Qui sont les intervenants clés dans la communauté? À quelle famille dois-je parler pour connaître les traditions? À quelle famille dois-je parler à propos de la langue? À qui dois-je parler concernant la chasse? » On obtient alors l'information.

C'est la raison d'être des services de police des Premières Nations : établir des liens avec nos communautés et les comprendre.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup, et bienvenue à vous tous. Merci, monsieur Moffat. Vos propos me rappellent l'histoire des services de police, les patrouilles de citoyens, bien sûr, et vous en parlez très clairement.

I want to ask you about something you mentioned earlier. You talked about the fly-in courts. I was in Pikangikum in the fall. One of the things the community there was talking about was the hundreds of thousands of dollars it costs just for one day when the fly-in court happens and what the community could be using those resources for if they had access to deciding in the way that you were talking about what those resources could be used for.

Have you looked at a similar process in your community as to, instead of having a fly-in court, what you could be using the resources currently being applied for that to do?

Mr. Moffat: As we speak, the itinerary court comes three times a year. The years prior, it was four times a year. This is my personal opinion: It doesn't work. The process gets delayed, delayed, delayed, and charges get dropped or under probation, six months, suspended sentence. I hate to say it, but it's failing, even the hundreds of thousands we spend.

I've been there since September 3, 2012. I haven't testified yet on any file. Maybe we had one case in 14 years that we went to testify on. And it seems like the system is just a delay, a delay, a delay. That's where I get frustrated. The Quebec court system does not work in this fly-in community. Why? I asked this question the first year I got there. I called it a kangaroo court and I got slapped for it. I should have respect for the Quebec court system. The reason why I said that back in 2012 was a young man was intoxicated. He was supposed to abstain from alcohol. He signed an agreement in front of the judge, the Crown prosecutor and the defence. Bottom line, he's a drunk. That's why I called it a kangaroo court, but I was called into the chambers; somebody heard me. "Mr. Moffat, that language will never be taken." And I was just talking the truth.

There is crime. Could it be better? The answer is yes. Maybe we need to set up our own justice building and have a judge come in probably every six weeks. That would cut costs instead of being tied in for two or three days with 100 files. They would cut it down maybe to 10 or 12 files, specifically. In the police sense, there would be more justice. For domestic violence, it's not going to be a slap on the wrist; it's going to be incarceration. The numbers are very high in the community where I work. One in six or one in seven calls are domestic violence. Sometimes the victims get discouraged by the system: "It's taking too long. It's two years." When I put myself in their shoes, the system is failing. Could it be corrected? Probably. In the political sense, our leaders — not just in Kawawachikamach, but the 56 communities — need to take a stand. We need a better court system. Where I work, it's failing. I hate to say it.

J'aimerais vous poser une question sur quelque chose que vous avez mentionné plus tôt. Vous avez parlé des tribunaux itinérants. J'étais à Pikangikum à l'automne. L'un des sujets dont la communauté a parlé, c'est des centaines de milliers de dollars que coûte une seule journée d'audiences de ces tribunaux et de l'utilisation que la communauté pourrait faire de ces ressources si elle avait la possibilité de décider de leur utilisation.

Avez-vous envisagé un processus semblable dans votre communauté, soit réfléchir à quoi pourraient servir les ressources consacrées à faire venir le tribunal?

M. Moffat : En ce moment, le tribunal itinérant vient trois fois par année. Les années précédentes, c'était quatre fois par année. Voici mon opinion : cela ne fonctionne pas. Les procédures sont retardées, retardées, retardées, les accusations sont abandonnées ou la personne est en probation six mois, ou condamnée avec sursis. Je déteste le dire, mais c'est un échec, et ce, malgré les centaines de milliers de dollars dépensés.

Je suis là depuis le 3 septembre 2012. Je n'ai encore jamais témoigné dans aucun dossier. Il y a peut-être eu un cas en 14 ans pour lequel nous sommes allés témoigner. Il semble que les procédures sont retardées, retardées, retardées. C'est ce que je trouve frustrant. Le système judiciaire du Québec ne fonctionne pas pour une communauté accessible uniquement par avion. Pourquoi? J'ai posé la question la première année de mon arrivée. J'ai dit que c'était un tribunal fantoche et je me suis fait taper sur les doigts. On m'a dit que je devrais avoir du respect pour le système judiciaire du Québec. J'ai dit cela en 2012 parce qu'un jeune homme était en état d'ébriété. Il devait s'abstenir de boire de l'alcool. Il a signé une entente à cette fin devant le juge, le procureur de la Couronne et la défense, mais il était ivre. C'est pourquoi j'ai parlé d'un tribunal fantoche. J'ai été convoqué parce que quelqu'un m'avait entendu et on m'a dit : « Monsieur Moffat, ce langage ne sera jamais toléré. » Je ne faisais que dire la vérité.

Il y a des crimes. La situation pourrait-elle s'améliorer? La réponse est oui. Nous devrions sans doute nous doter de notre propre salle de justice et faire venir un juge probablement toutes les six semaines. Cela permettrait de réduire les coûts au lieu d'avoir un tribunal qui doit siéger pendant deux ou trois jours pour passer en revue 100 dossiers. On réduirait ce nombre probablement à 10 ou 12 dossiers. Du point de vue de la police, il y aurait plus de justice. Dans les cas de violence familiale, ce ne serait pas une tape sur les doigts; ce serait l'incarcération. Les chiffres sont très élevés dans la communauté où je travaille. Un appel sur six ou sept concerne la violence familiale. Parfois, les victimes sont découragées par le système : « C'est trop long. Cela fait deux ans. » Quand je me mets à leur place, je vois que le système les laisse tomber. Peut-on corriger cela? Probablement. Sur le plan politique, nos dirigeants — pas seulement à Kawawachikamach, mais dans les 56 communautés — doivent prendre position. Nous avons besoin

This has been my personal opinion for the last 12 years — 14 years, time flies. In the end, I am concerned. Could the resources be better used? Probably. Maybe we need more probation officers in the community who can explain how the system works. Maybe we need someone from the justice system to come and explain how the system works.

On my end, I use Facebook. I can explain what assault is, what a subpoena is and what a summons is. Maybe someone from the Naskapi Nation, he or she could take that lead. Would it reduce crime? Probably not, unless we deal with the addiction issue. For resources, I would have to think about it and get back to you if you don't mind.

Senator Pate: Thank you.

Senator McPhedran: Thank you to each of you for being with us in person. It really adds to the conversation. My question is to the Chief and the police chief, and it comes from an experience that a number of us had a number of years ago when we went to a fly-in community in the northwest Arctic and spent time with leaders and Elders in that community. They talked to us about the kind of scenario that Senator McCallum described where they wanted to take action, and, in fact, it was the RCMP telling them that they couldn't take action in terms of dealing with the drugs coming in and the degree of inspection of even luggage.

I clearly remember that one of the leaders said, "We know who the dealers are; they're our people. They didn't come from outside. They're doing this to our own people, and we don't have a way of stopping this." So my question is whether that's a similar experience in your communities. You know who the dealers are. They are members of the community for the most part. How do you respond to that reality if, indeed, that is the case?

Ms. Nattawappio: Every time a community member notices they're selling in this house, they sometimes reach out to me, and I reach out to the police right away. It's sometimes the drug users who report the drug dealers when that drug is more dangerous than they expect. In our community, speed is the most used. Once there was another drug that came in — they call it Molly — and the speed users reported that drug dealer, and we reported it to the police, and they took action.

d'un meilleur système judiciaire. Là où je travaille, c'est un échec. Je déteste le dire.

C'est mon opinion depuis 12 ans, plutôt 14 ans, le temps passe vite. En fin de compte, je suis inquiet. Les ressources pourraient-elles être mieux utilisées? Probablement. Nous avons sans doute besoin de plus d'agents de probation dans la communauté qui peuvent expliquer le fonctionnement du système. Il faudrait sans doute que quelqu'un du système de justice vienne nous expliquer comment il fonctionne.

De mon côté, j'utilise Facebook. Je peux expliquer ce qu'est une agression, une assignation à comparaître, une sommation. Quelqu'un au sein de la nation naskapie pourrait prendre l'initiative. Cela réduirait-il la criminalité? Probablement pas, à moins que nous ne réglions le problème de la dépendance. Pour ce qui est des ressources, il faudrait que j'y réfléchisse et que je vous revienne à ce sujet, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

La sénatrice Pate : Merci.

La sénatrice McPhedran : Merci à chacun d'entre vous d'être avec nous en personne. Cela enrichit vraiment les discussions. Ma question s'adresse à la cheffe et au chef de police, et elle découle d'une expérience qu'un certain nombre d'entre nous ont vécue il y a quelques années lorsque nous sommes allés dans une communauté du Nord-Ouest de l'Arctique accessible uniquement par avion, et que nous avons passé du temps avec des dirigeants et des aînés dans cette communauté. Ils nous ont parlé du genre de scénario que la sénatrice McCallum a décrit, à savoir qu'ils voulaient prendre des mesures pour lutter contre la drogue qui arrivait dans la communauté, comme inspecter les bagages, et qu'en fait, les agents de la GRC leur ont dit qu'ils ne pouvaient pas le faire.

Je me souviens très bien que l'un des dirigeants a dit : « Nous savons qui sont les trafiquants; ce sont nos gens. Ils ne viennent pas de l'extérieur. Ils font cela à leur propre communauté, et nous n'avons aucun moyen d'y mettre fin. » Ma question est donc de savoir si les choses se passent un peu de la même façon dans vos communautés. Vous savez qui sont les trafiquants. Ce sont pour la plupart des membres de la communauté. Comment réagissez-vous à cette réalité si, effectivement, c'est le cas?

Mme Nattawappio : Quand un membre de la communauté remarque qu'on vend de la drogue dans un endroit, il communique parfois avec moi, et je communique immédiatement avec la police. Ce sont parfois les consommateurs de drogue qui dénoncent les trafiquants lorsque la drogue est plus dangereuse que ce à quoi ils s'attendaient. Dans notre communauté, les amphétamines sont ce qui est le plus utilisé. Quand une autre drogue est arrivée — ils l'appellent Molly —, les consommateurs d'amphétamines ont dénoncé le trafiquant. Nous l'avons dénoncé à notre tour à la police, et elle a pris des mesures.

Mr. Moffat: One thing I noticed with the Naskapi Nation of Kawawachikamach is a couple of years ago we were hitting drug dealers almost every month. As we speak, there is a neighbouring community 12 kilometres south patrolled by the Sûreté du Québec. Our known drug dealers are moving away from the community, and they're going 12 kilometres south so we have no jurisdiction. Basically, we have jurisdiction on Category IA-N lands. We're there, and this is the Province of Quebec.

How it works — I explained it last year at the Elders' gathering — is as a police director and my department, we get the information; we apply for the warrant; we hit right away. It makes it a lot easier on my part, but our provincial counterparts down south, we're giving them information, "This is what's going on with this drug dealer, and this is where they store stuff." With the Sûreté du Québec — it's probably the same with the OPP or the RCMP — the local detachment has to call the district office for approval. It goes from the district office to Parthenais in Quebec. Once it's approved there, it comes from the head office to the district office, and then it goes back to the local detachment. By the time they're done, it's two weeks later. They execute the warrant, and there is nothing. They always compare, "Billy, as chief of police, you guys get it right away." I say, "My big wheel goes through me. I authorize it." With the Sûreté du Québec or the RCMP or the provincial police, it goes from detachment to district to headquarters, and then it goes back the same way. By the time you hit on this warrant, there are no drugs.

Senator McPhedran: Chief, if I may, my question was a little bit different. It was about community and, for lack of a better term, community justice. The drug dealers themselves may move 12 kilometres, but what about their families? They're members of your own community, and not necessarily the entire family is engaged. How do community members deal with the fact that members of their own community are damaging and killing members of the community? How is that handled? Police intervention is one thing. Community intervention is not necessarily the same. That's really more where I'm trying to go with this.

Mr. Moffat: I see it. I get frustrated by it because everybody knows who sells, and everybody knows what family sells. It's not just Kawawachikamach; it's in most communities. There is a blind eye turned to it. Why? I don't get it. If I had the answer, I think I would sit around this table. I have community forums that discuss issues on drug dealers, on addiction, on what we can do as a community. I always say, "We know who sells. Give us a

M. Moffat : Au sujet de la nation naskapie de Kawawachikamach, j'ai remarqué qu'il y a quelques années, nous interpellions des trafiquants presque tous les mois. Nous avons une communauté voisine à 12 kilomètres au sud qui est patrouillée par la Sûreté du Québec. Nos trafiquants de drogue connus se sont déplacés dans cette communauté, alors nous n'avons pas compétence. Essentiellement, nous avons compétence sur les terres de la catégorie IA-N, et là, cela relève de la province de Québec.

Voici comment cela fonctionne. Je l'ai expliqué l'an dernier lors du rassemblement des aînés. Le service de police et moi — comme chef de police — recevons l'information. Nous demandons un mandat, puis nous intervenons immédiatement. Cela me facilite beaucoup la tâche, et nous transmettons l'information à nos homologues provinciaux au sud : « Voici la situation pour tel trafiquant de drogue, et voici où il cache la drogue. » Dans le cas de la Sûreté du Québec — cela fonctionne probablement de la même façon à la PPO et à la GRC —, le détachement local doit appeler le bureau de district pour obtenir une autorisation, puis c'est transmis à Parthenais, au Québec. Une fois l'autorisation accordée, cela fait le chemin inverse : quartier général, bureau de district, détachement local. Cela prend deux semaines. On exécute le mandat, et il n'y a rien. Ils font toujours la comparaison en disant : « Billy, comme chef de police, vous l'obtenez immédiatement. » Je réponds alors que tout passe par moi et que c'est moi qui donne l'autorisation. Dans le cas de la Sûreté du Québec, de la GRC ou de la police provinciale, cela va du détachement au district et ensuite au quartier général, puis cela fait le chemin inverse. Le temps d'obtenir un mandat pour faire une descente, la drogue n'est plus là.

La sénatrice McPhedran : Chef, si vous me le permettez, ma question était un peu différente. Elle portait sur la communauté et, à défaut d'un meilleur terme, sur la justice communautaire. Les trafiquants de drogue peuvent aller 12 kilomètres plus loin, mais qu'en est-il de leur famille? Ce sont des membres de votre propre communauté, et ce n'est pas nécessairement toute la famille qui est impliquée. Comment les membres de la communauté composent-ils avec le fait que des membres de leur propre communauté causent du tort et tuent d'autres membres de la communauté? Comment compose-t-on avec cette situation? Une intervention policière, c'est une chose. Une intervention communautaire, ce n'est pas nécessairement la même chose. Voilà où je veux en venir.

M. Moffat : Je le vois. Cela me frustre, parce que tout le monde sait qui vend la drogue, quelle famille en vend. Ce n'est pas seulement à Kawawachikamach, mais dans la plupart des communautés. On ferme les yeux. Pourquoi? Je ne comprends pas. Si j'avais la réponse, je pense que je serais assise autour de cette table. Je tiens des forums communautaires où l'on traite des problèmes liés aux trafiquants de drogue et à la toxicomanie, et

helping hand.” For some reason, I can’t get that information out of them. There could be a debt in the family. They won’t point out that drug dealer.

Sometimes I just scratch my head: When is enough enough? Does it happen when it affects your family? It seems like nobody cares until it affects their family. Even when it affects their family, they’ll never say, “Who is the drug dealer?” Instead, they’ll be blaming the police, blaming leadership, blaming the resources, saying we are not doing anything, but we are. We need their help.

Senator Karetak-Lindell: Thank you for being here. I listen with great interest because whatever I’m hearing, I know is happening in my territory of Nunavut and the same with families protecting some of their family members. I’m more interested in your police force. Are there Indigenous people working on your police force? Is it mainly people from outside? How do you recruit people to be on your police force that are from the community or from the Indigenous community? I think that makes a difference in your community policing and what you do. I had some questions about what difference you see in a community that is policed by their own people versus from somewhere else. I know Senator Prosper asked a similar question along those lines. Thank you.

Mr. Moffat: As we speak, including myself, there are 13 First Nations members. There are five from the Naskapi Nation, local kids. I have a Cree, two Mohawks, three Mi’kmaqs, including myself, one Innu, and I have two non-natives, and one of the non-natives is from Algiers. He dresses pretty well. Recruitment-wise, I have been very fortunate. When I have an opening, I’m able to recruit. If you play baseball or hockey, I’m like one of those player coaches. It’s easy for me to recruit. Any outsider I recruit, he or she gets hired by the provincial counterparts, the Sûreté du Québec or Montreal police or Quebec police or even the RCMP.

I use them, and they use the department. They get their experience. I’ve been very fortunate. I’ve always been able to recruit other First Nations officers into the North as a fly-in community. Why? Maybe it’s my personality; I don’t know. For some reason, I’m able to attract. I’m leaving on the 13th with the Naskapi Police Force, and a week later I’ll be working for the Listuguj Police Department as the chief of police. I have four or five spots, and I have four or five First Nations applying for work. I’m not bragging. It’s just I’ve been fortunate. I don’t know; luck is on my side because I’m able to work with the recruits. I’m able to work with experienced staff. I’m not there to dictate. No matter where I worked, I understand the issues. I’ve just been fortunate.

de ce que nous pouvons faire en tant que communauté. Je dis toujours : « Nous connaissons les vendeurs. Aidez-nous. » Pour une raison ou une autre, je n’arrive pas à leur soutirer l’information, peut-être parce qu’un membre de la famille a une dette. Ils ne dénoncent pas celui qui vend de la drogue.

Je me gratte parfois la tête en me disant : quand est-ce qu’assez, c’est assez? Est-ce lorsque cela touche la famille? Tout le monde semble indifférent tant que cela ne touche pas sa propre famille, mais même à cela, les gens ne cherchent jamais à savoir qui vend de la drogue. Ils blâmeront plutôt la police, les dirigeants, les ressources, en disant que nous ne faisons rien, alors que nous agissons. Nous avons besoin de leur aide.

La sénatrice Karetak-Lindell : Je vous remercie de votre présence. J’écoute avec grand intérêt, car je sais que tout ce que j’entends se passe également dans mon territoire, le Nunavut, et qu’il en va de même pour les familles qui protègent des membres de leur famille. Je m’intéresse davantage à votre service de police. Comptez-vous des Autochtones au sein de votre service de police? S’agit-il surtout de gens de l’extérieur? Comment recrutez-vous des gens dans votre collectivité ou dans la communauté autochtone pour faire partie de votre service de police? Je pense que cela change la donne dans la police communautaire et vos activités. J’avais des questions sur les différences que l’on observe entre les collectivités où les services de police sont assurés par des gens de la communauté et celles où ce n’est pas le cas. Je sais que le sénateur Prosper a posé une question semblable. Merci.

M. Moffat : À l’heure actuelle, il y a 13 membres des Premières Nations, moi compris. Il y a cinq jeunes de la Nation Naskapi. Il y a un Cri, deux Mohawks, trois Mi’kmaqs — dont moi —, un Innu et deux non-Autochtones, dont l’un est originaire d’Alger. Il s’habille plutôt bien. Quant au recrutement, j’ai eu beaucoup de chance. Je parviens à doter les postes ouverts. Si vous jouez au baseball ou au hockey, je suis comme un entraîneur de joueurs. Je n’ai pas de difficulté à recruter. Toutes les personnes de l’extérieur que je recrute sont embauchées par mes homologues provinciaux, la Sûreté du Québec, la police de Montréal, la police de Québec ou même la GRC.

C’est mutuellement bénéfique. Ils travaillent pour moi et acquièrent de l’expérience. J’ai eu beaucoup de chance, pour une collectivité accessible uniquement par avion, car j’ai toujours réussi à recruter d’autres agents des Premières Nations dans le Nord. Pourquoi? C’est peut-être ma personnalité; je ne sais pas. Je parviens à attirer les gens, pour une raison ou une autre. Je vais quitter mes fonctions au corps de police de Naskapi le 13. Une semaine plus tard, je commencerai comme chef du service de police de Listuguj. J’ai quatre ou cinq postes, et quatre ou cinq membres des Premières Nations ont présenté leur candidature. Ce n’est pas pour me vanter; j’ai simplement eu de la chance. Je ne sais pas; la chance est de mon côté, parce que j’ai l’occasion de travailler avec les recrues ainsi qu’avec du

Do I have a system? Usually, they give me a call, ask a few questions. I'll ask around, "How is this officer, he or she?" "Billy, he's good, or she's good. They're frustrated with politics." I've been very fortunate, able to fill in all the gaps. And mind you, the pay is pretty good up North. It's comparable to the OPP.

The Deputy Chair: We have time for one final question.

Senator McCallum: Thank you. When we look at the funding part of your agreement — that you will have resources to fulfill your obligation under applicable laws and the ability to provide professional police services adapted to the specific needs and culture and the particularities of the territories served — will this agreement allow you to go further toward transformational change, including community wellness and self-determination of the individual and the collective?

Mr. Moffat: When I started in 2012, our annual budget was \$400,000. As we speak, we're at \$4.2 million, going up to \$4.6 million in the new fiscal year. Any project or any initiative I took was covered by the agreement. There were no questions through Public Safety Canada or the Minister of Public Security of Quebec, because everything I do is for the well-being of the community. The community forums, the drug walks are organized by the Naskapi police department. When we have a bead night, I'll buy beads, I'll buy drinks. We have youth. We have Elders come in doing beadwork, making medallions, making pins, making earrings. But every initiative, even with our annual audits, I never get questioned. The reason is because it's for the well-being of the community. I just bought some hockey hoodies for the kids. I said, "Well, if you want to put 'Nomads' on the front, could you put 'Say No to Drugs' on the back?" That's covered.

Every initiative I do is for the youth and the community. It's based on the well-being of the community. I'm not scared to go in front of here and talk about addictions, the issues in the community. My job as a community leader is to say we have an issue. How do we deal with it? I know how to deal with it, but I want to hear the input from you. And once you get the buy-in, it's a lot easier.

personnel expérimenté. Je ne suis pas là pour leur dire quoi faire. Je comprends les enjeux, peu importe où je travaille. J'ai simplement eu de la chance.

Est-ce que j'ai un système? Habituellement, on m'appelle pour me poser quelques questions. De mon côté, je pose la question : « Comment est cet agent, ou cette agente? »; on me répond : « Billy, il est bon, ou elle est bonne. La politique les frustre. » J'ai eu l'immense chance de pouvoir pourvoir les postes. Remarquez que les salaires sont assez bons dans le Nord. C'est comparable à la PPO.

La vice-présidente : Nous avons le temps pour une dernière question.

La sénatrice McCallum : Merci. Lorsqu'on regarde la partie de votre entente qui porte sur le financement — ce qui vous donnera des ressources pour vous acquitter de vos obligations en vertu des lois applicables et la capacité de fournir des services de police professionnels adaptés aux besoins, à la culture et aux particularités des territoires desservis —, cette entente vous permettra-t-elle de progresser vers un changement transformationnel, notamment en ce qui a trait au mieux-être communautaire et à l'autodétermination de la personne et de la collectivité?

M. Moffat : En 2012, lorsque j'ai commencé, notre budget annuel était de 400 000 \$. Il s'élève actuellement à 4,2 millions de dollars et passera à 4,6 millions de dollars au prochain exercice. Chaque projet et initiative que j'ai mené était couvert par l'entente. Cela n'a pas été remis en question par Sécurité publique Canada ou le ministre de la Sécurité publique du Québec, car chacune de mes activités visait le bien-être de la communauté. Les forums communautaires, les marches antidrogue sont organisés par le corps de police de Naskapi. Lors des soirées de perles, j'achète des perles, j'achète des boissons. Des jeunes participent. Des aînés font du perlage, fabriquent des médaillons, des épinglettes et des boucles d'oreille. Cependant, on ne me pose jamais de questions sur ces initiatives, même dans le cadre des audits annuels, parce que ces activités sont pour le bien-être de la communauté. Je viens d'acheter des chandails à capuchon de hockey pour les jeunes. J'ai demandé, s'ils mettaient « Nomades » à l'avant, s'ils pouvaient mettre « Dis non à la drogue » à l'arrière. C'est couvert.

Toutes les initiatives que je mets en place sont destinées aux jeunes et à la collectivité. Elles visent le bien-être de la communauté. Je n'ai pas peur de me présenter devant vous pour parler des dépendances et des problèmes dans la collectivité. En tant que dirigeant communautaire, mon travail consiste à reconnaître que nous avons des problèmes. La question est de savoir comment nous pouvons y faire face. Je sais comment, mais je veux avoir vos commentaires. Et lorsque les gens sont mobilisés, c'est beaucoup plus facile.

I was never questioned on my annual audit through Public Safety Canada or the Minister of Public Security how I spent my dollars. I'll invest \$10,000 in a shelter for this; I'll invest \$8,000 for a drug walk. For some reason, I was never questioned. It seems like everything I do, it works because I'm very transparent. I always advise our funding people, Canada and Quebec, that this is what I plan to do. When I do my annual report, there is a work plan for the next year of what I plan to do. I was never questioned on it, but we do have enough dollars. If I don't spend these extra dollars, I will have a surplus, and the surplus goes back to Quebec and it goes back to Canada.

The Deputy Chair: Thank you, senator.

I just want to check in with Senator Karetak-Lindell. Do you have a follow-up question for the witness?

Senator Karetak-Lindell: No, I didn't, but I do want to comment. You are indeed very fortunate to have a lot of Indigenous people working on your force, because I believe that makes a big difference in a community. If we could all have that same opportunity, I think life in communities would be different.

Mr. Moffat: I forgot to add, as a police director over the years for the last 28 years, I would hire students on summer projects. Then you kind of witness whether he or she has it. And over the years, just thinking about it, three quarters of the students that worked for me on the summer projects, either through high school or university, are police officers. As we speak, with the Naskapi police department, we have three out of four. So it seems to work. It kind of works for me.

Senator Karetak-Lindell: Good to hear.

The Deputy Chair: Thank you, senator. I'm being reminded to ask this question, and this will be the final question. Can you elaborate a bit on policing as an essential service? I know you mentioned it in a couple of your remarks. What that looks like in your community?

Mr. Moffat: If we go back to 1975 with the structure of the Amerindian Police when it was in all 56 communities in the province of Quebec, when we negotiated in good faith, we were there with the actual numbers, and when we sat around this table, we were always looked down upon, no matter how much paperwork or how much data we had. As a patrolman, policing was policing. We do this and this. When I climbed up the stages and went through the Barriere Lake police back in the early 2000s to be their chief, when I sat at the table, they kind of looked down at me as second-tier policing: "Who are you to tell

Dans le cadre de la vérification annuelle, ni le ministre de la Sécurité publique ni son ministère ne m'ont posé de questions au sujet des dépenses. Je vais investir 10 000 \$ dans un refuge à telle fin, ou consacrer 8 000 \$ à une marche antidrogue. Pour une raison ou une autre, on ne m'a jamais posé de questions. Tout ce que je fais semble être correct, car je suis très transparent. J'informe toujours nos bailleurs de fonds — le Canada et le Québec — de ce que j'ai l'intention de faire. Mes rapports annuels comprennent un plan des activités de l'année suivante. Je n'ai jamais été questionné à ce sujet, mais j'ai un financement suffisant. Si je ne dépense pas ces montants supplémentaires, j'aurai un surplus, qui sera remis au gouvernement du Québec ou à celui du Canada.

La vice-présidente : Merci, sénatrice.

Je veux simplement vérifier auprès de la sénatrice Karetak-Lindell. Avez-vous une question complémentaire pour le témoin?

La sénatrice Karetak-Lindell : Non, je n'en ai pas, mais j'aimerais faire un commentaire. Vous avez effectivement beaucoup de chance de pouvoir compter de nombreux Autochtones au sein de votre service de police, car je crois que cela change considérablement la donne dans une communauté. Si toutes avaient cette possibilité, je pense que la vie serait différente dans ces collectivités.

M. Moffat : J'ai oublié d'ajouter qu'au cours de mes 28 dernières années comme chef de police, j'ai embauché des étudiants dans le cadre de projets d'été. Cela a permis de voir si la personne avait l'étoffe qu'il faut. Au fil des ans, quand j'y pense, les trois quarts des étudiants qui ont travaillé pour moi dans le cadre de projets d'été, au secondaire ou à l'université, sont devenus policiers. Actuellement, au service de police de Naskapi, c'est le cas de trois de nos agents sur quatre. Donc, cela semble fonctionner. J'en suis très heureux.

La sénatrice Karetak-Lindell : Je suis ravie de l'entendre.

La vice-présidente : Merci, sénatrice. On me rappelle de poser cette question, et ce sera la dernière. Pouvez-vous nous en dire davantage sur les services de police en tant que service essentiel? Je sais que vous en avez évoqué le sujet dans vos commentaires. À quoi cela ressemble-t-il dans votre communauté?

M. Moffat : Si l'on remonte à 1975 et à la structure de la police amérindienne présente dans l'ensemble des 56 collectivités de la province de Québec, lorsque nous avons négocié de bonne foi, nous sommes arrivés à la table avec des données réelles, on nous regardait toujours de haut, quelle que soit la quantité de documents ou de données que nous avions. Pour un patrouilleur, l'application de la loi reste ce qu'elle est. On fait ceci, ou cela. Ensuite, j'ai gravi les échelons et je suis devenu chef du chef au service de police du lac Barrière, au début des années 2000. Lorsque j'étais assis à la table, on me

us what we want?” There were times when we sat in good-faith negotiations; we sat and sat. And on March 31st, at the end of the fiscal year at 3 o'clock, we'd have 10 minutes to sign the agreement. If you don't sign off, there is no funding. We were forced into these agreements. There were times you'd talk to Canada or Quebec when they'd say, “Billy, this is going good. Your paperwork is this; we're going to take care of it. Good.” And sure enough, the dollars didn't change. Things haven't changed since 2018, when the freeze was over in First Nations policing.

Then, when we negotiated, you got to see each other now eye to eye. When I sat around the table with Canada and Quebec, they had legal advisers. When I sat around the table, it was myself, Chief, maybe the director general. We couldn't have legal advice around the table helping us. So when we sat around the table, they would have a lawyer for a treaty, a lawyer for the Naskapi Cree and then a lawyer for the Indian Act. There we sat in good faith, negotiating: “This is what we want for our community.”

But as of today, I see great improvements. I know when I started, we had second-hand vehicles and equipment. When I finished training, it took a year before I got my revolver because we weren't trusted. We had to get sworn in under a Quebec judge as special constables. Today, under the Police Act, I have the authority to swear in my officers, which is a change. When I sit around the table with Public Safety Canada and the Quebec Minister of Public Security, it's becoming an equal playing field. With the contribution agreement, if one day Public Safety Canada or the minister says, “We're going to stop funding,” policing ends, but as an essential service, we're guaranteed funding. Mind you, we still have to do the paperwork.

When I sit in front of the government, now we're seeing eye to eye. Back in the early years, it was more of a “take it or leave it” approach. I used to hate that. No matter what we did — we answered the same calls like our counterparts at the RCMP, the Sûreté du Québec, the OPP — we had higher numbers on addictions, incarcerations, domestic violence. Anything with statistics, we were higher. They did studies on First Nations policing across Canada, and we exceeded all studies with the limited dollars we got.

Since 2018 — so for the last eight years — I've seen improvements. Like I said, when I arrived in the Naskapi territory of Kawawachikamach, our annual budget was \$400,000

regardait un peu comme un policier de deuxième ordre : « Qui êtes-vous pour nous dire ce que nous voulons? » À certains moments, lorsque nous avons participé à des négociations de bonne foi, nous avons siégé pendant des heures et des heures. Puis, le 31 mars, à la fin de l'année financière, à 15 heures, nous avions 10 minutes pour signer l'entente : pas de signature, pas de financement. Nous avons été forcés de conclure ces ententes. À certains moments, dans les discussions avec le Canada ou le Québec, ils disaient : « Billy, ça va bien. Voici votre documentation; nous allons nous en occuper. Bien. » Et comme il fallait s'y attendre, le financement restait le même. Les choses n'ont pas changé depuis 2018, lorsque le gel visant les services de police des Premières Nations a pris fin.

Ensuite, lors des négociations, nous étions désormais au même niveau. Lorsque j'étais à la table avec les représentants du Canada et du Québec, ils étaient accompagnés de conseillers juridiques. De mon côté, il y avait la cheffe, peut-être le directeur général, et moi. Nous ne pouvions pas avoir l'aide de conseils juridiques à la table. Donc, lorsque nous étions assis autour de la table, il y avait un avocat pour un traité, un avocat pour les Cris et les Naskapis, et un autre pour la Loi sur les Indiens. Nous avons négocié de bonne foi en disant : « Voici ce que nous voulons pour notre communauté. »

Je vois toutefois d'importantes améliorations à ce jour. Je sais que lorsque j'ai commencé, nous avions des véhicules et de l'équipement d'occasion. Lorsque j'ai fini ma formation, il m'a fallu un an avant d'avoir un revolver, parce qu'on ne nous faisait pas confiance. Nous avons dû prêter serment comme gendarmes spéciaux devant un juge du Québec. Aujourd'hui, en vertu de la Loi sur la police, j'ai le pouvoir d'assermenter mes agents, ce qui est un changement. Lorsque je m'assois à la table avec les gens de Sécurité publique Canada et le ministre de la Sécurité publique du Québec, je constate que les règles du jeu sont devenues équitables. Si Sécurité publique Canada ou le ministre annonçaient un jour la fin du financement, les services de police cesseraient, mais avec l'accord de contribution, en tant que service essentiel, notre financement est garanti. Remarquez que nous devons quand même remplir la paperasse.

Maintenant, lorsque je suis assis devant les représentants gouvernementaux, nous sommes au même niveau. Au début, c'était plutôt une approche « à prendre ou à laisser ». Je détestais cela. Peu importe ce que nous faisons — nous répondions aux mêmes appels que nos homologues de la GRC, de la Sûreté du Québec et de la PPO —, nous avions le plus grand nombre de cas de toxicomanie, d'incarcération et de violence familiale. Pour toute statistique, nous étions les chiffres les plus élevés. Des études ont été menées sur les services de police des Premières Nations à l'échelle du pays. Nos chiffres étaient les plus élevés parmi toutes les études, malgré notre financement limité.

J'ai constaté des améliorations depuis 2018, donc ces huit dernières années. Comme je l'ai dit, lorsque je suis arrivé sur le territoire naskapi de Kawawachikamach, notre budget annuel

for four police officers. As we speak, we're roughly at \$4.2 million, going up to \$4.6 million, with 16 officers. That will start on April 1. It is a great improvement.

The Deputy Chair: Thank you for that.

Honourable colleagues, the time for this panel is complete. I wish to thank the witnesses again for being here with us today. Thank you for your words.

I would like to now introduce our second panel of one witness. Please welcome to the table, from Public Safety Canada, Adrian Walraven, Director General of Indigenous Affairs.

Mr. Walraven will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I will now invite Mr. Walraven to give his opening remarks. Mr. Walraven, the floor is yours.

Adrian Walraven, Director General, Indigenous Affairs, Public Safety Canada: Good day. *Mino gigizheb*. As mentioned, I am Adrian Walraven. I'm Director General of Indigenous Affairs at Public Safety Canada. Under my responsibility, I have the First Nations and Inuit Policing Program, or FNIPP, as well as ongoing engagement about public safety issues with First Nations, Inuit and Métis communities across Canada.

[*Translation*]

Thank you, Madam Chair and committee members, for inviting us to this meeting today on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe nation. I'm pleased to have the opportunity today to discuss Division 34 of Part 5 of Bill C-15, an act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025. This division concerns the proposed amendments to repeal sections 195 and 196 of the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act.

Depending on the time available, I would also be happy to discuss Public Safety Canada's work with First Nations and Inuit communities.

I want to start by offering my condolences to the members of the Mistissini community and the Cree Nation for the shooting that took place last week.

était de 400 000 \$ pour quatre policiers. Il s'élève maintenant à environ 4,2 millions de dollars, et il passera à 4,6 millions de dollars, avec 16 agents, à compter du 1^{er} avril. C'est une amélioration considérable.

La vice-présidente : Je vous remercie de ces réponses.

Chers collègues, le temps alloué à ce groupe de témoins est écoulé. Je remercie encore une fois les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui. Je vous remercie de vos témoignages.

J'aimerais maintenant présenter notre deuxième groupe de témoins. Veuillez accueillir à la table M. Adrian Walraven, qui est directeur général du Secteur des affaires autochtones à Sécurité publique Canada.

M. Walraven fera une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions avec les membres du comité. J'invite maintenant M. Walraven à faire sa déclaration préliminaire. Monsieur Walraven, la parole est à vous.

Adrian Walraven, directeur général, Secteur des affaires autochtones, Sécurité publique Canada : Bonjour. *Mino gigizheb*. Comme mentionné, je m'appelle Adrian Walraven. Je suis directeur général du Secteur des affaires autochtones à Sécurité publique Canada. Dans le cadre de mes fonctions, je suis notamment responsable du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, ou PSPPNI, et j'ai un engagement continu à l'égard des questions de sécurité publique avec les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada.

[*Français*]

Je vous remercie, madame la présidente ainsi que mesdames et messieurs les membres du comité, de nous avoir invités à cette séance qui se tient aujourd'hui sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe. Je suis heureux de pouvoir discuter aujourd'hui de la section 34 de la partie 5 du projet de loi C-15, la Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025. Cette section porte sur les modifications proposées visant à abroger les articles 195 et 196 de la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie.

Selon le temps que nous avons à notre disposition, je serai aussi heureux de discuter du travail de Sécurité publique Canada face aux communautés des Premières Nations et des Inuit.

Je veux commencer par offrir mes condoléances aux membres de la communauté de Mistissini et à la nation crie pour la fusillade qui a eu lieu la semaine dernière.

[English]

I also want to offer my sympathies to the Sipekne'katik and Neqotkuk First Nations in Atlantic Canada for the tragic deaths that took place in their communities last month.

Let us turn to the main topic of this session, which is proposed amendments to the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act pertaining to policing.

Alongside our colleagues at Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, Public Safety Canada has worked to ensure the Northeastern Québec Agreement continues to meet the public safety needs of the Naskapi. This includes modifying the Naskapi and the Cree-Naskapi Commission Act to match the updated Northeastern Québec Agreement around policing jurisdiction.

These changes to the legislation better reflect the modern realities and needs of the Naskapi police service. We remain committed to moving forward together in a way that respects the rights and interests of the Naskapi Nation.

I would also like to take this opportunity to briefly highlight the work that my department is undertaking to support public safety in First Nations and Inuit communities more broadly.

Informed by the Auditor General's March 2024 audit report on the First Nations and Inuit Policing Program, we are working actively with First Nations and Inuit partners and with provinces and territories to modernize cost-shared federal programming with a priority focus on better supporting First Nations and Inuit-led police services.

In this context — and I think you heard a bit about the impact of this with our previous panel — Budgets 2021 and 2024 have significantly increased available federal funding for First Nations and Inuit police services, and we are making steady progress in our efforts to best position FNIPP to support improved public safety outcomes in the communities we aim to serve.

[Translation]

While we have made significant progress, we acknowledge that much more needs to be done.

Lastly, I would like to thank the committee for inviting us to speak today. I'm ready to answer any of your questions today, as time permits.

[Traduction]

Je tiens également à offrir mes condoléances aux Premières Nations de Sipekne'katik et de Neqotkuk du Canada atlantique pour les décès tragiques survenus dans leurs communautés le mois dernier.

Passons maintenant au sujet principal de cette réunion : les modifications proposées à la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie en ce qui concerne les services de police.

Avec nos collègues de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Sécurité publique Canada s'assure que la Convention du Nord-Est québécois continue de répondre aux besoins des Naskapis en matière de sécurité publique. Pour ce faire, il faut notamment modifier la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie afin qu'elle corresponde à la nouvelle version de la Convention du Nord-Est québécois en matière de services policiers.

Ces changements au texte de loi reflètent mieux les réalités et les besoins actuels du service de police naskapi. Nous restons déterminés à aller de l'avant ensemble dans le respect des droits et des intérêts de la nation naskapie.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour souligner brièvement le travail global qu'entreprend mon ministère pour favoriser la sécurité publique dans les communautés inuites et des Premières Nations.

En nous appuyant sur le rapport d'audit de mars 2024 de la vérificatrice générale sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits — ou PSPPNI —, nous coopérons activement avec nos partenaires inuits, des Premières Nations, des provinces et des territoires pour moderniser les programmes fédéraux à frais partagés. Notre priorité est de mieux soutenir les services de police des Premières Nations et des Inuits.

Dans ce contexte — et je pense que le groupe de témoins précédent vous en a glissé un mot —, le financement fédéral pour les services de police des Premières Nations et des Inuits prévu dans les budgets de 2021 et de 2024 a considérablement augmenté. De plus, nous faisons des progrès constants grâce à nos efforts pour mieux tirer parti du PSPPNI et améliorer la sécurité publique dans les communautés que nous cherchons à servir.

[Français]

Bien que nous ayons accompli des progrès importants, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire.

En conclusion, je tiens à remercier le comité de nous avoir invités à prendre la parole aujourd'hui. Je suis prêt à répondre à n'importe quelle question que vous avez aujourd'hui, selon le temps qui nous est alloué.

[English]

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Walraven. We will now proceed with questions from the senators.

Honourable colleagues, you will each have a five-minute intervention, including the question and the answer, with a 30-second heads-up to ensure that everyone gets a chance to ask at least one question.

Senator McPhedran: Thank you for being with us in person today, Mr. Walraven. I'm going to return to the line of questioning from the previous witnesses. I know you were here to hear that.

Please help me understand what the barriers are — and the second part of the question is whether they can be taken down — that are stopping communities, particularly fly-in communities, from applying a level of security that is actually similar to when any of us try to get on an airplane, where everything is searched? In a fly-in community, that's how the drugs get in.

I go back to the experience that a number of us had when we were in the northwest Arctic with a fly-in community. We sat with the RCMP officers, the Elders and community leaders and were told that it was impossible to search all of the incoming luggage. It still doesn't make sense to me. Is there anything you can do to shed light on what seems to be such an obvious way of responding efficiently to incoming drugs? I'd be really grateful for that.

Mr. Walraven: Thank you, senator.

First off, I would suggest I could probably follow up with more precise answers to your questions today in writing.

In direct response, I think our law enforcement partners are hoping to see more precision and legal clarity in some of the laws that allow them to do their jobs. When I spoke with representatives of law enforcement about the issue that you're raising, they asked for more precision about whether they are able to look at incoming mail packages. They would like more explicit authority to do that under law. If they are going to be searching bags, as you are describing, they would like more explicit authority to do that under law. I understand it is something we are looking at as a government to make those types of legislative amendments in order to make it more precise and effective for our law enforcement partners.

[Traduction]

La vice-présidente : Merci, monsieur Walraven. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Chers collègues, vous disposerez chacun de cinq minutes — pour la question et la réponse. Je vous avertirai lorsqu'il vous restera 30 secondes. Ainsi, tout le monde aura l'occasion de poser au moins une question.

La sénatrice McPhedran : Merci de comparaître devant nous en personne aujourd'hui, monsieur Walraven. Je vais revenir aux questions posées aux témoins précédents. Je sais que vous étiez ici et que vous les avez entendues.

Aidez-moi à comprendre quels sont les obstacles — et la deuxième partie de la question est de savoir s'ils peuvent être éliminés — qui empêchent les communautés, en particulier les communautés accessibles uniquement par avion, d'appliquer un niveau de sécurité semblable à celui qu'on voit pour tout vol d'avion, où tout est fouillé. C'est ainsi que les drogues parviennent dans les communautés accessibles uniquement par avion.

Je reviens à l'expérience qu'un certain nombre d'entre nous ont vécue lorsque nous nous sommes rendus dans une communauté accessible uniquement par avion dans le nord-ouest de l'Arctique. Nous avons rencontré les agents de la GRC, les aînés et les dirigeants communautaires, et on nous a dit qu'il était impossible de fouiller tous les bagages à destination de la communauté. Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi. Pouvez-vous faire la lumière sur ce qui semble être une solution très évidente et efficace pour stopper l'arrivée de drogues? Je vous serais très reconnaissante d'entendre votre réponse.

M. Walraven : Merci, madame la sénatrice.

Tout d'abord, j'aimerais proposer de vous faire parvenir par écrit des réponses plus précises à vos questions d'aujourd'hui.

Pour répondre directement à la question, je dirais que nos partenaires des forces de l'ordre espèrent obtenir plus de précisions et d'éclaircissements sur certaines des lois qui leur permettent de faire leur travail. Lorsque j'ai discuté avec des représentants des forces de l'ordre de la situation que vous soulevez, ils ont demandé plus de précisions pour savoir s'ils sont autorisés à examiner les colis postaux à destination des communautés. Ils aimeraient avoir un pouvoir plus explicite à cet égard en vertu de la loi. S'ils doivent fouiller des sacs, comme vous le décrivez, ils aimeraient avoir un pouvoir plus explicite de le faire en vertu de la loi. Je crois comprendre que le gouvernement envisage ce genre de modifications législatives afin que les lois soient plus précises et plus efficaces pour nos partenaires chargés d'appliquer les lois.

This question falls outside of my direct area of responsibility, so I would like to follow up with more precise details after our time today.

Senator McPhedran: Thank you.

Senator Prosper: Thank you, Mr. Walraven, for being with us. I believe you were here during the previous panel, and my line of questions to those witnesses was around their positions with respect to supporting the repeal of sections 195 and 196 and the related Agreement No. 4, which seemed to modernize things from an agreement that had existed and been outdated for quite some time.

Can you describe to me what your department's position is on communities that are struggling to provide enhanced policing services within their respective communities? We heard quite a bit of evidence on the nature of discussions or maybe lack of discussions — I think the way Mr. Moffat described it was a take-it-or-leave-it approach to policing services — unique issues that exist with respect to Indigenous communities given the abundance of social issues that exist. There was further mention about policing as an essential service related to that, and, obviously, the Chief also talked about community-based policing.

Can you describe what your department's approach is on policing as an essential service and the need to address some of these issues? You did mention the two recent deaths within Mi'kma'ki, within the Sipekne'katik community and the Tobique community in New Brunswick. There has been a press release from the Chiefs of the Atlantic regarding that and the need for discussion and dialogue. I'm just curious if you could maybe highlight your department's approach on that.

Mr. Walraven: Thank you very much, senator, for that important question.

In responding, I'll try to break out what we are doing by the initiatives we fund. Under the First Nations and Inuit Policing Program and the First Nations and Inuit policing infrastructure program, we are prioritizing, as I think you heard from Mr. Moffat, a steadfast effort to make sure that we are properly funding existing First Nations and Inuit police services across the country. I think you heard a little bit in the earlier session that through additional federal resources that Budget 2021 and Budget 2024 have brought forward, we are seeing significant increases in funding that are providing more direct equity with other police services, provincial or the RCMP. Under FNIPP, that is our main focus of effort and where we are increasingly prioritizing funding.

Cette question ne relève pas directement de mon champ de responsabilité, et j'aimerais donc vous faire parvenir des détails plus précis après notre réunion d'aujourd'hui.

La sénatrice McPhedran : Merci.

Le sénateur Prosper : Merci, monsieur Walraven, d'être parmi nous. Je crois que vous avez assisté à la comparution du groupe de témoins précédent. Les questions que j'ai posées à ces témoins concernaient leur position à l'égard de l'abrogation des articles 195 et 196 et de l'Entente n^o 4 connexe, qui semblait moderniser un accord qui était désuet depuis un certain temps.

Pouvez-vous me décrire la position de votre ministère par rapport aux communautés qui ont du mal à améliorer les services de police sur leur territoire? Nous avons entendu beaucoup de témoignages sur la nature des discussions, ou plutôt sur l'absence de discussions — je pense que M. Moffat a dit que l'approche entourant les services de police consiste à dire « c'est à prendre ou à laisser » —, sur des enjeux uniques touchant les communautés autochtones, étant donné la panoplie de problèmes sociaux qui y font rage. On a également mentionné que les services de police sont un service essentiel dans ce contexte, et, évidemment, le chef a parlé des services de police communautaires.

Pouvez-vous décrire l'approche de votre ministère par rapport au caractère essentiel des services de police et à la nécessité de régler certains de ces problèmes? Vous avez mentionné les deux récents décès survenus à Mi'kma'ki, dans la communauté de Sipekne'katik et dans la communauté de Tobique, au Nouveau-Brunswick. Les chefs de l'Atlantique ont publié un communiqué de presse à ce sujet et sur la nécessité de tenir une discussion et un dialogue. Je suis simplement curieux de connaître l'approche de votre ministère dans ces dossiers.

M. Walraven : Merci beaucoup, monsieur le sénateur, de cette importante question.

Dans ma réponse, je vais essayer d'énumérer ce que nous faisons grâce aux initiatives que nous finançons. Dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit et du programme d'infrastructure des services de police des Premières Nations et des Inuit, nous déployons en priorité — comme vous l'a dit M. Moffat, je crois — des efforts constants pour nous assurer de financer adéquatement les services de police existants des Premières Nations et des Inuit partout au pays. Au cours de la séance précédente, je pense qu'on a fait allusion au fait que, grâce aux ressources fédérales supplémentaires prévues dans les budgets de 2021 et de 2024, nous constatons des augmentations importantes du financement qui assurent une plus grande équité par rapport à d'autres services de police — au niveau provincial ou de la GRC. Dans le cadre du PSPPNI, c'est notre principal objectif, auquel nous accordons de plus en plus la priorité en matière de financement.

Under FNIPP, we also support the RCMP or other police services — for example, I believe the Cape Breton Regional Police Service serves Eskasoni in your area in Mi'kma'ki territory — to have an enhanced level of policing beyond what they would otherwise have if they were just being provided by provincial police services.

One of the innovative areas we are also working in, led by efforts from the Province of Manitoba, for example, is we are also complementing police officer presence with First Nations safety officers who, in Manitoba and in Saskatchewan, under provincial law, have a defined role in terms of being agents of public safety and bylaw enforcement. That is proving to be an effective way, going to the previous senator's question, especially in remote communities. Where you may not see a policing presence on a daily basis, having safety officers is showing to be a good complement to overall policing strategies.

I would also add, as the last thing I would say to your question, Senator Prosper, Public Safety also has several other Indigenous-focused programming, including the Aboriginal Community Safety Planning Initiative, and we try to mobilize and orient those programs also to the types of public safety priorities we hear through ongoing engagement with First Nations, Inuit and Métis communities.

Senator Prosper: Thank you.

Senator McCallum: Thank you and welcome. I think you heard my question to the previous panel.

I'm not understanding what is happening here, the difference in how you deal with the RCMP only and this one being a tripartite agreement with the province. There is a difference in how they are able to perform their duties. As I said, with the RCMP, they will not enforce bylaws, and the prosecutions will not, but it seems that it's different with Naskapi policing. Is it unique in Canada?

I just wanted to comment about the barriers to the level of security at airports. I was on that trip with Senator McPhedran. I used to go up North every week, and they would search us. They would search the suitcases based on the Chiefs and councils, because it's provincial. You're landing on provincial land before you get to federal land to go to the reserves, but they were able to do it.

Dans le cadre du PSPPNI, nous soutenons également la GRC ou d'autres services de police — par exemple, je crois que le service de police régional du Cap-Breton dessert Eskasoni dans votre région, sur le territoire mi'kmaq — pour qu'ils offrent des services policiers supérieurs à ce qu'ils offriraient autrement s'ils étaient seulement fournis par les corps policiers provinciaux.

Nous innovons également nos pratiques, grâce notamment à l'initiative de la province du Manitoba. On fait appel, pour compléter l'effectif d'agents de police, à des agents de sécurité des Premières Nations qui, au Manitoba et en Saskatchewan, en vertu des lois provinciales, ont un rôle défini : ils sont agents de la sécurité publique et de l'application des règlements. Pour revenir à la question de la sénatrice précédente, cette formule s'avère efficace, surtout dans les communautés éloignées. Là où il n'y a peut-être pas de présence policière au quotidien, les agents de sécurité s'avèrent être un bon complément aux mesures policières générales.

Le dernier point que j'ajouterais en réponse à votre question, sénateur Prosper, est que Sécurité publique Canada a également plusieurs autres programmes axés sur les Autochtones, y compris l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones. Nous essayons de mobiliser et d'orienter ces programmes vers les types de priorités en matière de sécurité publique dont nous font part les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le cadre de nos discussions régulières.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice McCallum : Merci et bienvenue à notre comité. Je pense que vous avez entendu la question que j'ai posée au groupe de témoins précédent.

Je ne comprends pas la différence entre le mécanisme par lequel vous collaborez seulement avec la GRC et l'entente tripartite avec la province. Leurs capacités à s'acquitter de leurs responsabilités sont différentes. Comme je l'ai dit, la GRC n'applique pas les règlements administratifs, et le service des poursuites n'intente pas de poursuites. Il semble que le fonctionnement des services de police naskapis soit différent. Cette situation existe-t-elle uniquement au Canada?

J'aimerais simplement faire un commentaire sur les obstacles aux contrôles de sécurité dans les aéroports. J'ai participé à ce voyage avec la sénatrice McPhedran. Par le passé, je me rendais dans le Nord chaque semaine, et on nous fouillait. Le personnel fouillait les valises selon le souhait des chefs et des conseils, parce que la responsabilité relevait de la province. On atterrit en territoire provincial avant d'arriver en territoire fédéral pour aller dans les réserves, mais le personnel était en mesure de procéder à des fouilles.

I know about the letters. It fell off the Order Paper and hasn't been brought up yet. Manitoba was supporting that letters be searched because that's how drugs are getting in now.

Is it unique? If it is and it's working, then why isn't Canada working to have the police — because it's an amendment that they would do. This Liberal government refuses to do it. If it's working, then why are you holding a huge group hostage and not doing anything about it or supporting work toward amending the RCMP Act and the prosecutions act? Do you believe doing that would correct the situation?

Mr. Walraven: Senator, I think there are two things that I heard in your question. I'll unpack the first, and if I'm correct, we can move on to the second, which I think is bylaw enforcement and how we are working on that.

To your first question, as Police Chief Moffat mentioned, there are 36 — soon to be 37, with the Mohawks of Tyendinaga coming online as soon as they can mobilize a police chief and begin operations — First Nations and Inuit police services across Canada. The Naskapi Police Force is one of them. Those services are the police of jurisdiction in the communities they serve.

With respect to the RCMP, when they are, as is the case in Manitoba, serving as the police in a First Nations community, they are acting under contract as the police service for the province. What the FNIPP does in those circumstances is augment the number of officers in what's called Community Tripartite Agreements, and you get an additional head count of RCMP officers above and beyond what you would otherwise have if you just had the baseline for the provincial police. That is the difference, if I'm understanding your question, between what the Naskapi Police Force is and how we support it under FNIPP, and what you may hear in terms of RCMP policing being supported under FNIPP. Does that answer the first part of your question, senator?

Senator McCallum: It does. I will get back to you with your card. I have other questions.

Mr. Walraven: I will be happy to answer them. When it comes to the broader question of First Nations law and bylaw enforcement, I will say this is something that is an active conversation with every First Nations leader I encounter. It was the main topic of conversation when the Assembly of First Nations, or AFN, Special Chiefs Assembly happened in December. There was a lot of concern that we don't have it right

Je suis au courant du rôle des lettres. Le dossier est mort au *Feuilleton* et n'a pas encore été soulevé. Le Manitoba était favorable à ce que les lettres soient fouillées parce que c'est ainsi qu'on fait entrer des drogues sur un territoire aujourd'hui.

La situation est-elle unique? Si oui et si ce système fonctionne, pourquoi le Canada ne prend-il pas des mesures pour que la police... parce qu'il faudrait apporter une modification législative. Le gouvernement libéral refuse de le faire. Si ce système fonctionne, pourquoi tenez-vous un énorme groupe en otage et ne faites-vous rien à ce sujet ou ne soutenez-vous pas des mesures visant à modifier la Loi sur la GRC et la loi sur les poursuites? Croyez-vous que de telles modifications corrigeraient la situation?

M. Walraven : Madame la sénatrice, je pense que votre question comporte deux volets. Je vais décortiquer le premier, et si j'ai bien compris le deuxième — qui porte, je crois, sur l'application des règlements administratifs et ce que nous faisons en ce sens —, je pourrai en parler.

Pour répondre à votre première question, comme le chef de police Moffat l'a mentionné, il y a 36 — bientôt 37, puisque le service de police des Mohawks de Tyendinaga commencera ses activités dès qu'un chef de police aura été embauché — services de police des Premières Nations et des Inuits partout au Canada. Le corps policier naskapi en est un. Ces corps policiers sont les services de police compétents dans les communautés qu'ils desservent.

En ce qui concerne la GRC, lorsqu'elle est, comme c'est le cas au Manitoba, le corps policier dans une communauté de Premières Nations, elle obtient un contrat qui la désigne comme service de police de la province. Dans ces circonstances, le PSPPNi augmente le nombre d'agents dans le cadre de ce qu'on appelle les ententes communautaires tripartites : le nombre d'agents de la GRC est donc supplémentaire au nombre qui serait affecté si on se limitait au seuil prévu pour la police provinciale. Voilà la différence, si je comprends bien votre question, entre la structure du corps policier naskapi et le soutien que nous lui offrons dans le cadre du PSPPNi, et ce que vous avez pu entendre au sujet des services de police de la GRC qui sont soutenus dans le cadre du PSPPNi. Est-ce que cela répond à la première partie de votre question, madame la sénatrice?

La sénatrice McCallum : Oui. Je communiquerai avec vous en me servant de votre carte. J'ai d'autres questions.

M. Walraven : C'est avec plaisir que j'y répondrai. En ce qui concerne la question plus générale de l'application des lois et des règlements des Premières Nations, je dirai que j'en discute constamment avec tous les chefs des Premières Nations que je rencontre. C'était le principal sujet de conversation lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, en décembre. Beaucoup

in terms of explaining to law enforcement how they will see, if enforcement action is taken, prosecution action being taken.

It depends a little bit on region and community. As I think you know, senator, we have the pilot program in Manto Sipi, which has evolved to provide a high degree of local coherence in terms of how First Nations bylaws can be enforced by the RCMP and then prosecuted duly after. I'm also aware of initiatives in other jurisdictions where there is either a provincial law or a federal prosecution effort, and as long as it's synchronized with the configuration of a band bylaw, police get the clarity of understanding that if they take action, there is an actual next step to the prosecution structure.

This conversation is taking place in somewhat of an asymmetrical form because, in different places, conversations are at different levels of maturity. What I can confirm is that everybody is concerned about this, and we are working closely with our Department of Justice colleagues, with our provincial and territorial colleagues and with First Nations, Inuit and Métis leaders to have this conversation about how we can have more structure and clarity about how this can all work together.

Senator McCallum: Someone here asked if policing was an essential service, and I didn't get a clear idea of whether it was essential. And if it was essential, why is it essential? What is the importance of making it essential, and what are the powers that come with that?

Mr. Walraven: There are three parts I'll try to cover in the answer to that question, senator. It was asked before, and I apologize. I didn't answer it directly.

The most important thing —

Senator McCallum: It was with the previous witnesses.

Mr. Walraven: Maybe it was. Because I was here, maybe I am mixing it up too.

The most important thing I hear from police chiefs, like the previous speaker, and a lot of First Nations leaders is we need to make sure that a First Nations- or Inuit-led police service is properly funded in order to do the essential work that they do. As you heard, we've been taking active measures in the last few years to make sure there is a higher degree of federal cost-shared funding available to properly and equitably fund First Nations and Inuit police services. We've seen a significant impact on the ground, and there is still more to do, but we have moved the yardstick forward quite a bit.

s'inquiétaient du fait que nous n'expliquons pas adéquatement aux forces de l'ordre comment des poursuites doivent être intentées, s'il faut appliquer la loi.

La situation varie un peu selon la région et la communauté. Comme vous le savez sans doute, madame la sénatrice, nous menons un programme pilote à Manto Sipi. Il permet maintenant d'assurer une bonne uniformité locale dans l'application par la GRC des règlements administratifs des Premières Nations et dans la façon d'intenter des poursuites en bonne et due forme par la suite. Je suis également au courant d'initiatives dans d'autres administrations où soit une loi provinciale, soit des mesures fédérales pour les poursuites s'appliquent. Pour autant ces mesures s'harmonisent avec la structure des règlements de bande, les corps policiers comprennent bien que, s'ils interviennent, des poursuites seront bel et bien intentées à l'étape suivante.

Les conversations diffèrent d'un endroit à l'autre, parce qu'elles n'en sont pas au même stade partout. Ce que je peux confirmer, c'est que la question préoccupe tout le monde et que nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues du ministère de la Justice, avec nos collègues provinciaux et territoriaux et avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous discutons tous ensemble de la création d'un système mieux structuré et nous tentons de clarifier comment tous les volets peuvent s'imbriquer.

La sénatrice McCallum : Quelqu'un ici a demandé si les services policiers sont un service essentiel, et je n'ai pas bien compris si c'est le cas. Et s'ils sont essentiels, pourquoi le sont-ils? En quoi importe-t-il de les rendre essentiels, et quels pouvoirs leur sont-ils conférés s'ils sont considérés comme essentiels?

M. Walraven : Je vais essayer de répondre à cette question en trois parties, madame la sénatrice. La question a déjà été posée, et je présente mes excuses : je n'y ai pas répondu directement.

L'élément le plus important...

La sénatrice McCallum : Il en a été question avec les témoins précédents.

M. Walraven : Peut-être bien. Comme j'ai assisté à la discussion, il se peut que j'aie perdu la notion du temps.

L'élément le plus important que j'entends de la part des chefs de police — comme l'intervenant précédent — et de beaucoup de dirigeants des Premières Nations, c'est que nous devons nous assurer que les services de police dirigés par les Premières Nations ou les Inuits sont adéquatement financés pour s'acquitter de leur travail essentiel. Comme vous l'avez entendu, nous prenons activement des mesures depuis quelques années pour veiller à ce qu'un niveau plus élevé de financement fédéral à frais partagés soit disponible pour financer convenablement et équitablement les services de police des Premières Nations et des

Then, it's also how you negotiate. To Senator Prosper's previous question, you may hear, as I think was mentioned, years ago, federal or provincial officials would come to a First Nations-led police service and say, "Here is your funding. Please sign the agreement." We now take — informed by a recent court direction, especially — dedicated measures to make sure we are negotiating funding agreements and that we are sitting at a table well before a funding agreement expires so that we are talking about what the police service thinks they need to do the essential work that they are doing, that we are discussing with our provincial partners how we can look at responding to those needs and that we make sure that there is sufficiency and predictability built into an ongoing financial relationship so that we don't arrive at the eleventh hour with a concern or a crisis on the First Nations police services' side.

Everything is an iterative process, but we are making significant progress in how we are trying to negotiate proper funding agreements for First Nations and Inuit police services.

Senator McCallum: Is it an essential service, yes or no?

Mr. Walraven: It is an essential service, and the third part of what I meant to say is that something the federal government continues to look at and discuss is whether there is a future role for federal legislation that could support this. This is a key part of ongoing First Nations advocacy, and it's something that we are discussing with the Minister of Public Safety. As he said publicly, our first-order priority is ensuring we have enough money to properly fund the services, and that is something that we need to make sure that we have so that if there is ever legislation, there is sufficient financial backing to properly implement what the legislation would codify.

Senator McCallum: Thank you.

Senator Pate: Thank you for being here. I want to pick up on some of the comments that Senator McCallum had, except I would like to go into more detail. One of the realities is that it was the court challenges you mentioned that really alleged inadequate funding for police services, and your work has been informed by those measures. I would like to know what the cost is, what Public Safety puts out, in terms of these resources in fighting such court challenges, assisting communities in their negotiations and providing those services. How many Public

Inuits. Nous constatons un changement important sur le terrain, et il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons réalisé beaucoup de progrès.

Ensuite, il faut penser à la façon de négocier. Pour revenir à la question précédente du sénateur Prosper, vous entendrez peut-être — comme on l'a mentionné, je crois — que, il y a des années, des fonctionnaires fédéraux ou provinciaux disaient simplement aux services de police des Premières Nations : « Voici votre financement. Veuillez signer l'accord. » Nous prenons maintenant — en nous appuyant tout particulièrement sur une instruction récente d'un tribunal — des mesures ciblées pour négocier des accords de financement avec les parties prenantes bien avant l'expiration d'un accord de financement. Ainsi, nous avons le temps de discuter des ressources dont les corps policiers pensent avoir besoin pour rendre leurs services essentiels; nous discutons avec nos partenaires provinciaux des solutions pour répondre à ces besoins; puis, nous nous assurons que la relation financière s'appuie sur des ressources suffisantes et une prévisibilité, ce qui évite de régler à la dernière minute une préoccupation ou une crise minant les services de police des Premières Nations.

Le processus est cyclique, mais je peux dire que nous améliorons notre mode de négociation pour tenter de conclure des accords de financement adéquats pour les services de police des Premières Nations et des Inuits.

La sénatrice McCallum : S'agit-il d'un service essentiel, oui ou non?

M. Walraven : C'est un service essentiel, et le troisième point que je voulais signaler est que le gouvernement fédéral continue d'examiner la question de savoir si une loi fédérale pourrait jouer un rôle pour soutenir ce service. C'est un élément essentiel pour la défense des droits des Premières Nations, et c'est une question dont nous discutons avec le ministre de la Sécurité publique. Comme il l'a dit publiquement, notre priorité absolue est de veiller à ce que nous ayons suffisamment d'argent pour financer les services, et c'est quelque chose dont nous devons nous assurer afin que, si jamais une loi est adoptée, il y ait du soutien financier suffisant pour mettre en œuvre ce que la loi codifierait.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie.

La sénatrice Pate : Je vous remercie d'être ici. Je veux revenir sur quelques observations qu'a formulées la sénatrice McCallum, mais j'aimerais entrer dans les détails. L'une des réalités est que ce sont les contestations judiciaires que vous avez mentionnées qui ont réellement mis en évidence le financement inadéquat des services de police, et votre travail s'est inspiré de ces mesures. J'aimerais connaître le coût — ce que Sécurité publique dépense — de ces ressources pour lutter contre ces contestations judiciaires, aider les communautés dans leurs

Safety Canada employees actually visit those communities to engage in negotiations and discussions with the communities?

Mr. Walraven: Senator, I'll probably need to provide a written answer to those specific questions. In general, to provide a verbal response, I have a significant number of staff on my team who are dedicated to improving the First Nations and Inuit Policing Program and the way we relate and work with our provincial and First Nations and Inuit partners. I have regional staff who, on a day-to-day basis, make sure they're accessible for First Nations police services in the administration of their funding agreements.

I also have folks who are very well versed and have been working with the Parliamentary Budget Officer as part of the House of Commons Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs study to make sure we have a sense of what the landscape looks like in terms of current funding and what types of needs people have at the negotiation table. We are working diligently to make sure that there is no forward basis for litigating, that we have an ability to negotiate sufficient and predictable funding arrangements with the First Nations and Inuit police services that we have. There is still litigation that's working its way through the courts, but my job is to try to make sure that we don't need to resort to that, that we can manage things through effective, strong working relationships with our funding partners.

Senator Pate: In light of that, I would be interested in what negotiations are happening within Public Safety and other groups to engage in similar practices. I'm thinking, for instance, of corrections and others where so much of the forward movement only comes after litigation and after challenges to practices and whether those kinds of discussions are happening to try to have the cost savings up front, as you were mentioning, instead of feeding litigation and then having to fight it.

Mr. Walraven: To provide a quick response to what I think you're asking, senator, Government of Canada officials who are working with our Indigenous partners are committed to doing so in a respectful, honourable and dedicated way.

Through that ethos, we are trying as much as possible to maintain good relations, have honest conversations about funding requests and available financial capacity and navigate those conversations where, as much as possible, we try and mitigate the need to resolve things before the courts.

Senator Pate: Thank you. I look forward to that detailed response.

négociations et offrir ces services. Combien d'employés de Sécurité publique Canada se rendent dans ces communautés pour participer à des négociations et à des discussions?

M. Walraven : Sénatrice, il faudrait probablement que je réponde par écrit à ces questions précises. En général, pour répondre de vive voix, j'ai de nombreux employés de mon équipe qui s'efforcent d'améliorer le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits et la façon dont nous interagissons et travaillons avec nos partenaires provinciaux, les Premières Nations et les Inuits. J'ai du personnel dans les régions qui veillent au quotidien à être accessibles pour les services de police des Premières Nations dans la gestion de leurs ententes de financement.

Des employés très compétents travaillent avec le directeur parlementaire du budget dans le cadre de l'étude du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Ils veillent à ce que nous ayons une bonne idée de la situation actuelle concernant le financement et les besoins des gens à la table des négociations. Nous travaillons avec diligence pour nous assurer qu'il n'y a pas de motif de litige, que nous sommes en mesure de négocier des ententes de financement suffisantes et prévisibles avec les services de police des Premières Nations et des Inuits. Il y a encore des litiges devant les tribunaux, mais mon travail consiste à veiller à ce que n'ayons pas recours à cette solution, que nous puissions gérer les situations par l'entremise de relations de travail efficaces et solides avec nos partenaires financiers.

La sénatrice Pate : Cela dit, j'aimerais savoir quelles négociations sont en cours avec Sécurité publique et d'autres groupes pour adopter des pratiques semblables. Je pense, par exemple, aux services correctionnels et à d'autres secteurs où la plupart des progrès ne sont réalisés qu'après des litiges et des contestations. Je me demande si ce type de discussions a lieu pour essayer de réaliser des économies dès le départ, comme vous l'avez mentionné, plutôt que d'alimenter les litiges et de devoir se battre en cour.

M. Walraven : Pour répondre brièvement à ce que, je crois, vous demandez, sénatrice, les fonctionnaires du gouvernement du Canada qui travaillent avec nos partenaires autochtones s'engagent à le faire d'une manière respectueuse, honorable et dévouée.

Dans cet esprit, nous essayons le plus possible de maintenir de bonnes relations, d'avoir des conversations honnêtes au sujet des demandes de financement et des ressources financières disponibles, et d'orienter autant que possible les conversations où nous tentons de réduire la nécessité de régler les différends devant les tribunaux.

La sénatrice Pate : Merci. J'attends avec impatience cette réponse détaillée.

[*Translation*]

Senator Clement: Welcome, and thank you for your remarks.

[*English*]

I heard you say that one of the goals was building equity with other police forces. I have a question about how funding First Nations police forces differs from funding municipal police forces. Municipal police services set their budgets with a board.

Then, how far apart are the funding requests from First Nations policing and what is actually given out by the federal government? Is there a huge gap? Are you aware of the gap between the request and the actual payout?

Mr. Walraven: Senator, one of the first things we try to do when we are in tripartite negotiations with a province or territory — and all of the First Nations and Inuit police services operate under provincial enabling legislation and are regulated by the provinces, and we do everything on a tripartite basis as a result — is find a way of establishing an evidence-based barometer of equity. In Quebec and Ontario, there are established methodologies that both of these provinces use for their provincial police services or that structure for municipal police services, and those provide a bit of that barometer.

In RCMP jurisdictions where the RCMP is under contract to the province, we also have approaches that we bring to negotiation tables, often at the request of the province that's responsible. We try to find ways we can say at the table that if this is your point of comparison with a municipal police service, with the RCMP or with whatever your peer comparison group is, we need to have those points of reference so that we can then navigate good-faith negotiations with something in front of us as a road map of what we think quantified equity looks like.

That is taking place in different ways, but it is taking place across all of the funding agreement negotiation tables that we have for the 36 First Nations and Inuit police services.

Senator Clement: And the gap in terms of what's being requested and what's actually being funded?

Mr. Walraven: I will just say we are significantly closing that gap. It's a question where if you ask a First Nations or Inuit police service, I'm sure they have needs that they think still need to be met, but in terms of that baseline equity, in an increasing number of cases, I think we have satisfied — as I think you may have heard from the previous speaker — that there is that feeling

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bienvenue et merci de votre témoignage.

[*Traduction*]

Je vous ai entendu dire que l'un des objectifs était d'accroître les actifs avec d'autres corps policiers. J'ai une question au sujet de la différence entre le financement des services de police des Premières Nations et celui des forces de police municipales. Les services de police municipaux établissent leur budget avec un conseil.

Quel est l'écart entre les demandes de financement des services de police des Premières Nations et les fonds accordés par le gouvernement? Y a-t-il un écart important? Connaissez-vous l'écart entre la demande et le versement des fonds?

M. Walraven : Sénatrice, l'une des premières choses que nous essayons de faire lorsque nous participons à des négociations tripartites avec une province ou un territoire — et tous les services de police des Premières Nations et des Inuits sont assujettis à une loi habilitante provinciale et sont réglementés par les provinces, et nous travaillons donc sur une base tripartite — est de trouver un moyen d'établir un baromètre de l'équité fondé sur des données probantes. Au Québec et en Ontario, il existe des méthodologies établies que ces deux provinces utilisent pour leurs services de police provinciaux ou qui structurent les services de police municipaux, ce qui fournit ce baromètre en quelque sorte.

Dans les régions où la GRC est sous contrat avec la province, nous avons également des approches que nous apportons à la table de négociation, souvent à la demande de la province responsable. Nous essayons de trouver des façons de pouvoir dire à la table que si c'est votre point de comparaison avec un service de police municipal, la GRC ou tout autre groupe de comparaison, nous devons avoir ces points de référence afin de pouvoir mener des négociations de bonne foi en établissant une feuille de route de ce que nous considérons comme l'équité quantifiée.

Cela se fait de différentes façons, mais cela se fait à toutes les tables de négociation des ententes de financement que nous avons pour les 36 services de police des Premières Nations et des Inuits.

La sénatrice Clement : Et qu'en est-il de l'écart entre les fonds demandés et les fonds versés?

M. Walraven : Je dirai simplement que nous comblons considérablement cet écart. Si vous posez la question à un service de police des Premières Nations ou des Inuits, je suis certain qu'il dira qu'il a des besoins qui ne sont pas encore satisfaits, mais en ce qui concerne l'équité de base, dans un nombre croissant de cas, je pense que nous avons le sentiment —

of base comparability. We can then move forward with specific discussions as to where we go beyond that in terms of unique needs or additional, supplemental funding that could further enhance the operations of that police service.

Senator Clement: Thank you. But beyond the feeling — and the feeling is important, no question — do you keep track of those numbers?

Mr. Walraven: I do have a team that tries its best to maintain, for our own purposes of negotiating at those tripartite tables, a sense of what our financial landscape looks like and what certain funding agreements mean so that we also have that perspective of comparison across different provincial and territorial jurisdictions. For example, senator, we are in the process right now of negotiating renewals for the Manitoba First Nations Police Service and the three in Alberta. Those tables are different and distinctive, but my team needs to be sure that we have a sense of how we are navigating these conversations overall in order to do our job effectively.

Senator Clement: Thank you.

Senator McPhedran: Mr. Walraven, in answering one of my previous questions, you used very interesting terminology, which was that they are asking for more precise wording in order to do the kinds of searches that I raised with you. It occurs to me that maybe the question should be this: With the existing wording — I understand the desire for more precise — is there sufficient jurisdiction and authority if it were to be decided and chosen to take more action in terms of the searches that I described?

Mr. Walraven: Senator, recognizing my promise to provide you with more specific written responses because it's a very legal and technical question that you're asking, the reason I spoke the way I spoke is because I think — as I was saying previously about the nexus between law enforcement and prosecution when it comes to First Nations law and bylaw enforcement — I am saying this anecdotally, but my understanding when I speak to different stakeholders in the conversation is that if police are going to do some of the things you're raising in your question, they want to know what the prosecutorial approach is going to be and what the outcomes may be. In some places, that isn't as overtly clear as people would like, and that's why I'm using the word "precision."

I think the best way of answering your question is probably providing a very specific technical answer on the types of legislative amendments that may be considered at present.

comme vous l'avez peut-être entendu de la part de l'intervenant précédent — d'avoir cette comparabilité de base. Nous pouvons ensuite tenir des discussions précises pour déterminer la façon d'aller plus loin et de répondre à des besoins particuliers ou à des demandes de fonds supplémentaires qui pourraient améliorer le fonctionnement de ce service de police.

La sénatrice Clement : Merci. Mais au-delà du sentiment — et il ne fait aucun doute que ce sentiment est important —, suivez-vous ces chiffres?

M. Walraven : J'ai une équipe qui fait de son mieux pour maintenir, à des fins de négociation à ces tables tripartites, une vision de notre situation financière et de la signification de certaines ententes de financement pour que nous puissions également avoir une perspective comparative entre les différentes provinces et territoires. Par exemple, sénatrice, nous négocions à l'heure actuelle le renouvellement des ententes avec le Service de police des Premières Nations du Manitoba et les trois services de police en Alberta. Ces tables sont différentes et distinctes, mais mon équipe doit veiller à ce que nous sachions comment nous menons ces discussions de façon générale afin de pouvoir accomplir notre travail efficacement.

La sénatrice Clement : Merci.

La sénatrice McPhedran : Monsieur Walraven, en répondant à l'une de mes questions précédentes, vous avez utilisé une terminologie très intéressante, à savoir qu'on demande un libellé plus précis afin d'effectuer les types de recherches que je vous ai mentionnés. Je pense que la question devrait peut-être être la suivante : compte tenu du libellé existant — je comprends la volonté de le préciser —, la compétence et le pouvoir sont-ils suffisants pour décider de prendre plus de mesures en ce qui concerne les recherches que j'ai décrites?

M. Walraven : Sénatrice, je reconnais la promesse que je vous ai faite de vous fournir des réponses écrites plus précises, car votre question est très juridique et technique. La raison pour laquelle je me suis exprimé de la sorte — comme je le disais précédemment à propos du lien étroit entre l'application de la loi et les poursuites judiciaires en matière d'application des lois et des règlements des Premières Nations —, je le dis en passant, mais d'après ce que j'ai compris en discutant avec différents intervenants, si la police doit prendre certaines des mesures que vous évoquez dans votre question, elle veut savoir quelle sera l'approche en matière de poursuite et quels pourraient être les résultats. Dans certains endroits, ce n'est pas aussi clair que les gens le souhaiteraient, et c'est la raison pour laquelle j'utilise le mot « précision ».

Je pense que la meilleure façon de répondre à votre question est probablement de fournir une réponse technique très précise sur les types de modifications législatives qui pourraient être envisagées à l'heure actuelle.

Senator McPhedran: And that will come to the committee? Thank you.

Senator McCallum: There are costs involved in making policing more effective. That is how I'm going to use it, because it's not effective right now. People are put in danger. When I talked to the RCMP, they said, "Well, it's because we're dealing with more violence." And I said it was because it comes from drugs, which the RCMP is refusing to look for. In Manitoba, they can stop at the winter road and search. They've only done it once. They said they would continue, but they never did. They found a lot.

So when you look at the costs, if this were to change and the RCMP could enact the bylaws and prosecute, could you offer a level of service that — would you be able to do that, or is the cost going to become prohibitive?

Mr. Walraven: Senator, thanks for raising the winter road issue. That was actually one of the things that several Manitoba Chiefs raised in December when we were talking about it, along with mail searches, aircraft baggage searches and so on. One of the issues we are facing specifically in Manitoba is that the RCMP is lacking a lot of personnel at present. I know they are actively trying to recruit and bring up their numbers so they can provide the types of services they would like for all Manitobans, including First Nations communities.

But I don't have a precise cost, because I think part of the effort to do the things that we know need to be done, it's a composition of several things. If you have officers in place, that's one thing. If you have your legal structures and prosecutorial relationships in place, that's another thing. We can always do more in terms of — and I think this is an important topic that has probably been discussed at this committee — there is a role for First Nations communities through their own safety initiatives.

All of these things need to be discussed as part of overall strategies for better public safety in First Nations, Inuit and Métis communities. I believe that those conversations will continue to evolve. Those conversations, as they evolve, will identify associated costs.

It's hard for me to give you a ballpark at this moment, but we do know there is a public safety deficit in a lot of First Nations and Inuit communities, and addressing that is going to take additional resources. We are working with provinces and territories on an active basis to find solutions as to how we can do better versus the status quo.

La sénatrice McPhedran : Et ce sera transmis au comité? Merci.

La sénatrice McCallum : Il y a des coûts associés à l'amélioration de l'efficacité des services de police. C'est ainsi que je vais m'en servir, car ils ne sont pas efficaces à l'heure actuelle. La vie des gens est mise en péril. Lorsque j'ai discuté avec des représentants de la GRC, ils m'ont dit, « Eh bien, c'est parce que nous sommes confrontés à une augmentation de la violence ». J'ai répondu que c'était attribuable aux drogues, que la GRC refuse de chercher. Au Manitoba, des agents peuvent s'arrêter sur la route d'hiver et effectuer des fouilles. Ils ne l'ont fait qu'une fois. Ils ont dit qu'ils continueraient ces fouilles, mais ne l'ont jamais fait. Ils avaient trouvé beaucoup de substances.

Quand on examine les coûts, si la situation venait à changer et que la GRC pouvait appliquer les règlements et tenter des poursuites, pourriez-vous offrir un niveau de service suffisant, ou les coûts deviendraient-ils prohibitifs?

M. Walraven : Sénatrice, merci de soulever la question de la route d'hiver. C'est en fait l'un des sujets que plusieurs chefs du Manitoba ont soulevés en décembre lors d'une discussion, de même que la fouille du courrier, la fouille de bagages dans les avions et autres. L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés plus précisément au Manitoba, c'est que la GRC manque de personnel. Je sais qu'elle cherche activement à recruter du personnel et à accroître ses effectifs afin de pouvoir fournir les types de services qu'elle souhaite offrir à tous les Manitobains, y compris les communautés des Premières Nations.

Je n'ai toutefois pas de coût précis, car je pense qu'une partie des efforts requis pour faire ce que nous devons faire repose sur plusieurs éléments. Si vous avez des agents en place, c'est une chose. Si vous avez des structures juridiques et des relations avec les procureurs, c'en est une autre. Nous pouvons toujours en faire plus — et je pense que c'est un sujet important qui n'a probablement pas été abordé à ce comité —, et les communautés des Premières Nations ont un rôle à jouer dans le cadre de leurs propres initiatives en matière de sécurité.

Tous ces sujets doivent faire l'objet de discussions dans le cadre de stratégies globales visant à améliorer la sécurité publique dans les communautés inuites, métisses et des Premières Nations. Je crois que ces conversations continueront d'évoluer. À mesure qu'elles évolueront, nous pourrions déterminer les coûts associés.

Il m'est difficile de vous donner une estimation pour le moment, mais nous savons qu'il y a un déficit en matière de sécurité publique dans de nombreuses communautés inuites et des Premières Nations, et qu'il faudra des ressources additionnelles pour y remédier. Nous collaborons activement avec les provinces et les territoires pour trouver des solutions afin d'améliorer la situation actuelle.

Senator McCallum: Do you fund peace officers? Is that your department that would fund peace officers?

Mr. Walraven: What we fund under FNIPP, it has been a pilot so far. We are committed to rolling this out more broadly in Manitoba, and we're also working with Saskatchewan to do the same thing. Technically, under provincial law, a First Nations safety officer has authorities similar to a peace officer and can play a structured role as a complement to a police officer in supporting community safety priorities. So whether it's community patrols or even ticketing of non-criminal offences, we are seeing a maturation of that type of relationship in certain parts of the country.

It's part of a strategy when you don't necessarily have a police officer present every day or just as a general good-sense complement to the role of police officers. Some provinces are producing enabling legislation that allows First Nations community members to serve as peace officers in supporting the community safety outcomes of their leadership.

Senator McCallum: I just talked to people at home on my reserve. They had eight peace officers come in and work there for a year. They said 80% of drug dealers are gone, and a lot of people have quit drinking and doing drugs. She said it's amazing. You need that change to not have to go after personnel. That's why I asked that question, but it worked. I don't know for how long, but it did work.

Mr. Walraven: What I can tell you, senator, is the Province of Manitoba, which is responsible for leading the overall strategy that is at the centre of your question, is very committed to First Nations safety officers being part of an overall public safety strategy.

The Deputy Chair: I want to thank the witness, Mr. Walraven, for being with us here today. Thank you for your testimony. The time for this panel is complete.

(The committee adjourned.)

La sénatrice McCallum : Financez-vous les agents de la paix? Est-ce votre ministère qui finance les agents de la paix?

M. Walraven : Ce que nous finançons dans le cadre du PSPPNI pour l'instant, c'est un projet pilote. Nous nous engageons à le déployer à plus grande échelle au Manitoba, et nous travaillons également avec la Saskatchewan pour faire de même. Techniquement, en vertu de la loi provinciale, un agent de sécurité des Premières Nations dispose de pouvoirs semblables à ceux d'un agent de la paix et peut jouer un rôle structuré complémentaire au rôle d'un policier pour soutenir les priorités en matière de sécurité communautaire. Que ce soit pour des patrouilles communautaires et l'émission de contraventions pour des infractions non criminelles, nous constatons que ce type de relations évolue dans certaines régions du pays.

Cela s'inscrit dans une stratégie où un policier n'est pas forcément présent tous les jours et un agent de la paix sert simplement de complément logique au rôle des policiers. Certaines provinces élaborent actuellement des lois habilitantes qui permettent aux membres des communautés des Premières Nations d'agir à titre d'agents de la paix pour soutenir les efforts de leurs dirigeants en matière de sécurité communautaire.

La sénatrice McCallum : Je viens de discuter avec des gens de chez moi, dans ma réserve. Huit agents de la paix sont venus travailler là-bas pendant un an. Ils ont dit que 80 % des trafiquants de drogue avaient disparu et que de nombreuses personnes ont cessé de consommer de l'alcool et des drogues. C'est incroyable. Ce changement est nécessaire pour ne pas avoir à chercher du personnel. C'est pourquoi j'ai posé cette question, mais cette solution a fonctionné. Je ne sais pas pour combien de temps, mais elle a fonctionné.

M. Walraven : Ce que je peux vous dire, sénatrice, c'est que la province du Manitoba, qui est responsable de diriger la stratégie globale qui est au cœur de votre question, tient beaucoup à ce que les agents de sécurité des Premières Nations fassent partie d'une stratégie de sécurité publique globale.

La vice-présidente : Je tiens à remercier le témoin, monsieur Walraven, d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Merci de votre témoignage. Le temps pour cette partie de la réunion est terminé.

(La séance est levée.)
